



CONSEIL MUNICIPAL DU 14/11/2024 PROCES-VERBAL

Le 08/11/2024, la convocation suivante a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal fixée le **jeudi 14/11/2024, à 18 heures**, en l'Hôtel de Ville.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour ainsi que des projets de délibérations ci-joints.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 26/09/2024

INFORMATIONS

DÉLIBÉRATIONS

1. Présentation du rapport d'activités de Nantes Métropole pour l'année 2023

RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

Moyens

2. Budget Principal de la Commune – Exercice 2024 – Décision Modificative n°2
3. Admission en non-valeur de titres de recettes - Budget Principal de la commune
4. Rapport des orientations budgétaires 2025
5. Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale La Fabrik du Sud Loire d'un terrain à bâtir situé à la Presse au Vin

RAPPORTEUR : Christian CORBEAU

6. Mise à jour du tableau des emplois

RAPPORTEUR : Gisèle COYAC

Territoire

7. Acquisition d'une parcelle bâtie rue du général de Gaulle

RAPPORTEUR : Sophie BOUVART

8. Fêtes de fin d'année 2025 : ouverture des commerces le dimanche

RAPPORTEUR : Lydie NOGUE

Société

9. Fonds de concours de Nantes Métropole pour soutenir la végétalisation des cours d'écoles et des crèches des commune
10. Convention du Relais Petite Enfance 2024-2027
11. Conventions de partenariat avec Info jeunes Pays de la Loire et la CAF de Loire Atlantique pour l'information et la prévention auprès des jeunes
12. Partenariat avec l'AFM Téléthon dans le cadre d'une animation organisée au sein de l'Accueil de Loisirs de « La Presse au Vin » pour le TELETHON 2024
13. Convention de coopération entre la Ville de Vertou et l'IME du Val de Sèvre

RAPPORTEUR : Patrice GARNIER

Vie dans la ville

14. Présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais pour l'année 2023
15. Demande de subvention exceptionnelle au Cinéma Vaillant - soutien à la mise en œuvre du dispositif « séances Ciné Relax »

RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Présents

- AMAILLAND Rodolphe
- LE COULM Juliette
- DELPLACE Thomas
- COYAC Gisèle
- HELAUDAIS Marc
- NOGUE Lydie
- CORBEAU Christian
- SLIWINSKI Marie
- GARNIER Patrice
- GUITTENY Jean-Michel
- FONTENEAU Chantal
- CAILLAUD Sophie
- BOUNEL Dorothée
- MOREAU Eva
- THULIEVRE Angélique
- PARAGOT Stéphane
- FALC'HUN Elsa
- GADOLLET Luc
- COAT-PROU Delphine
- LECHEVALLIER Yvan
- CHIROL Jean-Marc
- ROBERT Jessy
- SOMNOLET Christine
- JOUSSEAUME Anthony
- DOUAISI Gildas
- CAILLEAU Stéphane

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

- BOUVART Sophie, pouvoir à LE COULM Juliette
- DURRLEMAN Damien, pouvoir à CORBEAU Christian
- LEBLE Céline, pouvoir à NOGUE Lydie
- RABERGEAU Romuald, pouvoir à CORBEAU Christian
- JASLET GAS Nathalie, pouvoir à GARNIER Patrice
- BECHU Charles, pouvoir à PARAGOT Stéphane
- VAN CAEMERBEKE Nicolas, pouvoir à DELPLACE Thomas
- DEGRES Alexandra, pouvoir à COYAC Gisèle
- MAUXION Gilles, pouvoir à COAT-PROU Delphine

Secrétaires de Séance : FALC'HUN Elsa et THULIEVRE Angélique

Monsieur le Maire s'excuse pour son retard et indique qu'il tenait à être présent pour la signature du « passeport du civisme » d'un jeune qui est parmi le public. Il précise que ce Conseil Municipal est sans doute le plus intéressant de la mandature, mais pas le plus simple, puisqu'il s'agit d'appréhender les questions financières, « nerf de la guerre » qui permettent de financer tous les projets y compris la belle exposition de Michel BASSOMPIERRE.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur CAILLAUD pour sa participation active à la mise en oeuvre de l'exposition de Michel BASSOMPIERRE.

Ce Conseil Municipal est important et il s'ouvre à la veille du Congrès des 35 000 Maires qui aura lieu la semaine prochaine à Paris. Jamais les collectivités territoriales de proximité n'auront autant joué leur rôle dans la société. Les communes, heureusement, sont là : tout le monde en convient et d'ailleurs chacune et chacun le

vit intensément comme cette semaine par exemple. Ces communes sont universelles, elles transmettent le lien mémoriel comme nous l'avons vécu au 11 novembre dans toutes les cérémonies de France dont celle de Vertou. Elles tissent la fibre citoyenne avec par exemple l'importante délégation d'enfants présents au 11 novembre et aussi par la présence ce soir des jeunes pour comprendre les rouages de notre démocratie. Elles sont unies, elles entretiennent le lien social d'une société dont on nous dit qu'elle est fragmentée, parfois plus même, par des moments fédérateurs qu'elles proposent quotidiennement sur tous les sujets et pour tous les goûts, toujours avec l'idée d'exalter, de transcender, de rassembler.

J'ai une pensée pour toutes les victimes du 13 novembre 2015 et toutes celles qui souffrent encore de terribles drames et terribles actes terroristes.

A Vertou, évidemment l'année 2024 était celle du rayonnement, nous l'avions annoncé et cela se réalise, avec le passage historique de la flamme olympique à Vertou, la commémoration des 80 ans de la libération de Vertou et la remise de la bouteille d'or. Nous avons eu d'immenses fiertés et nous avons une fierté supplémentaire teintée de beaucoup d'émotions puisque Vertou, pendant près de 3 mois, accueille l'immense œuvre de Michel BASSOMPIERRE. Cette exposition est teintée de tous les superlatifs que vous pouvez imaginer, et composée de 17 œuvres monumentales réparties dans toute la Ville, ainsi qu'au Moulin GAUTRON. Jamais exposition n'aura été aussi grande pour Michel BASSOMPIERRE. Nous pouvons être très fiers d'accueillir cette exposition, qui est un symbole d'ouverture au monde et d'attachement particulier de Vertou à la nature et à la culture. Michel BASSOMPIERRE est un artiste enraciné dans le vignoble nantais et ouvert sur le monde. Je rappelle qu'avant Vertou, il a exposé à Monaco et à Paris et après Vertou il exposera dans Les Jardins de la Mamounia à Marrakech et à New-York. Cela donne le vertige.

Aristote disait « dans toutes les choses de la nature, il existe quelque chose de merveilleux », je peux vous dire que l'émerveillement que je vois depuis hier, des jeunes et des moins jeunes, autour des œuvres de Michel BASSOMPIERRE, est simple et sincère devant cette culture accessible et dit déjà la réussite de cette exposition. Je le crois, la culture nous unit, la culture nous sauvera. Merci donc à Michel BASSOMPIERRE pour l'émotion procurée par son exposition, grâce à la beauté de ses œuvres, il nous encourage à continuer à préserver cette culture, cette nature qui nous entoure, qui nous inspire. Vertou inspire.

Je voudrais terminer ce propos liminaire, par vous dire que c'est pour cela que je suis très heureux de vous retrouver pour ce conseil municipal de novembre consacré au rapport des orientations budgétaires. Ces orientations traduisent très concrètement, cette volonté pour la cité que nous avons, pour sa communauté d'habitants et d'habitantes. Le budget 2025 va être crucial au niveau local et au niveau national pour l'avenir de notre pays. Les maires s'inquiètent des potentielles lourdes conséquences pour leur budget, alors que contrairement à l'Etat, ils présentent chaque année un budget à l'équilibre. Je ne reviens pas sur les chiffres ou les paroles des uns et des autres, mais je pense que pour sortir de la frénésie interventionniste et fiscaliste, le gouvernement ferait bien de regarder ce qui se passe dans nos communes et de s'inspirer de la République des Maires, il y trouverait des idées. « Alors vite, les communes heureusement ! » est le thème du congrès des maires et nous allons démontrer ce soir, par le débat d'orientation budgétaire, que c'est une réalité à Vertou.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

INFORMATION : 1

OBJET : Listes des avenants passés depuis le 26 septembre 2024
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

Conformément aux articles L 2122-18 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est vu déléguer, par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2023, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire doit toutefois, en vertu de l'article L 2122-23, en rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal.

Pour information, les procédures formalisées sont également indiquées.

La liste des avenants est jointe en annexe.

Aucune notification de marchés n'a eu lieu depuis le 26 septembre 2024 ; il n'y a donc pas de liste des marchés jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

INFORMATION : 2

OBJET : Frais juridiques
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

Conformément aux articles L. 2122-18 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est vu déléguer, par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2023, le pouvoir de prendre toute décision portant sur le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Monsieur le Maire doit toutefois, en vertu de l'article L. 2122-23, en rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal.

Dans ce cadre, l'assemblée est informée des décisions suivantes, relatives au règlement de frais d'avocats et d'huissiers de justice, prises sur la période courant du 27 septembre au 14 novembre 2024 :

- Honoraires du cabinet d'avocat CVS de 2 760.72€ pour les diligences effectuées du 1^{er} mars au 31 août 2024 dans le cadre de la procédure de référé-expertise devant le Tribunal Administratif concernant les infiltrations par toiture et les fissures du sol sportif à la Halle des Sports ;
- Honoraires du cabinet d'avocat CVS de 900.00€ pour les diligences effectuées du 1^{er} au 31 juillet 2024 dans le cadre de la procédure judiciaire suite à l'occupation illicite du site du centre de loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

INFORMATION : 3

OBJET : Cessions de biens mobiliers
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

Conformément aux articles L. 2122-18 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est vu déléguer, par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2023, le pouvoir de prendre toute décision portant sur l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Monsieur le Maire doit toutefois, en vertu de l'article L 2122-23, en rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal.

Dans ce cadre, l'assemblée est informée de la décision de cession suivante, intervenue sur la période considérée, courant du 26 septembre 2024 au 14 novembre 2024 :

- Décision du 3 octobre 2024 portant cession du véhicule FIAT DOBLO Frigo immatriculé CP 109 WJ pour un montant de 4 235.00€ par l'intermédiaire de VP AUTO.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION : 1

OBJET : Présentation du rapport d'activités de Nantes Métropole pour l'année 2023
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

EXPOSE

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nantes Métropole est tenue d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport constitue une réponse permettant de satisfaire l'obligation légale de transparence vis-à-vis des communes membres de Nantes Métropole, mais également d'offrir un document de référence présentant l'action métropolitaine.

Ce rapport annuel 2023 est consultable en mairie et sur le site internet de la ville de Vertou.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de Nantes Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Monsieur le Maire fait une présentation synthétique du rapport d'activité de Nantes Métropole de 2023 et regrette que cette présentation ne se fasse qu'en novembre 2024. Il précise qu'il ne s'attardera que sur les éléments du quart sud-est qui concernent la Ville de Vertou.

Monsieur le Maire indique qu'en 2023, il y a quasiment 4 000 Equivalents Temps Plein travaillant pour Nantes Métropole, laquelle intervient pour 680 000 habitants sur un ensemble des compétences obligatoires. Il explique que concernant les compétences facultatives, plusieurs sujets ont été travaillés, dont l'hébergement des gens du voyage et l'aménagement le long des cours d'eau dénommé « Projet Etoile verte », qui viendra agrémente le parcours des 24 communes dans leur diversité et leur beauté naturelle. Il signale également que la gestion des grands équipements nantais relève désormais des compétences de la métropole.

Monsieur Le Maire est en accord avec la majorité des dossiers mentionnés dans le rapport, mais néanmoins il pense que le pacte de gouvernance est parfaitement insatisfaisant et peut être amélioré, même si la Ville de Vertou tient parfaitement sa place dans ce dispositif. Il note également un renforcement du dialogue citoyen, élément important qui garantit un certain nombre de démarches métropolitaines ou vertaviennes, permettant d'asseoir un peu plus les projets. Il précise que si le dialogue citoyen doit se renforcer comme cela a été le cas en 2023 et en 2024, il n'est pas possible de consulter et de coconstruire tout le temps et qu'il faut choisir les sujets pour être le plus pertinent possible.

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres importants : la structure des dépenses globales du budget qui s'établit à peu plus d'un 1 400 000 000€ pour la métropole. Il constate une santé financière plutôt bonne. Il ajoute cependant que le soutien aux communes pourrait être plus efficace dans la manière dont est financé un certain nombre d'investissements, même si Vertou n'a pas de problème particulier et des projets en nombre.

Monsieur le Maire présente le graphique « les dépenses et recettes pour 100€ ». Il note que les postes importants de dépenses sont ceux de la mobilité, des réseaux d'eau et d'assainissement, réseaux invisibles mais indispensables à la vie du quotidien, ainsi que les ressources humaines, car la gestion des services nécessitent beaucoup de femmes et d'hommes.

Monsieur le Maire rappelle que le pôle Loire, Sèvre et Vignoble est composé des communes de Rezé, Saint-Sébastien sur Loire, Vertou, Les Sorinières et Basse-Goulaine (par ordre décroissant du nombre d'habitants). Il indique que toutes ces communes ont des projets en chantier, plus ou moins avancés. La Ville de Vertou a en 2023, 11 chantiers qui se sont terminés ou ont démarré au titre de la programmation pluriannuelle des investissements pour un montant global de 8 000 000€. Il ajoute qu'il va falloir accélérer sur certains projets car il reste des investissements à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que certains chantiers ont été concertés. Il cite évidemment le magnifique chantier du quai de la Chaussée des Moines, inauguré en présence de la Présidente de Nantes Métropole qui est venue retrouver ses racines. Il la remercie pour avoir été dithyrambique sur ces travaux. Il ajoute qu'en plus des travaux du quai de la Chaussée des Moines, ceux de la rue Charles Lecour, du parc de la Sèvre sont des travaux d'ampleur qui ont redonné à ces espaces beaucoup de lustre.

Monsieur le Maire signale également la réalisation de plus petits travaux de proximité en 2023, notamment la liaison entre la rue du 8 mai et la rue du 11 novembre, dénommée rue Jeanne Le Boyer. Il cite également les tests d'écomobilité scolaire, les travaux de la rue de Morges et de la rue des Treilles. Il précise que les grosses rénovations, qui ne relèvent pas tout à fait de l'entretien, ajoutent une complexité aux projets puisqu'elles concernent souvent plusieurs thématiques métropolitaines.

Monsieur Le Maire passe la parole Madame COAT-PROU.

Madame COAT-PROU regrette que la présentation du rapport d'activité de Nantes Métropole intervienne tardivement ; elle arrive cependant à point nommé, juste avant les discussions sur les orientations du budget, pour rappeler que les collectivités s'occupent de transport, de déplacements, d'énergie et d'environnement. Elles ont les compétences des réseaux d'eau et l'assainissement, du logement, de l'habitat, et du développement économique. Elle relève que pour 100€ dépensés par Nantes Métropole, une part importante concerne la mobilité, l'eau et l'assainissement, éléments indispensables et se demande ce qu'il se passerait s'il n'y avait plus d'eau au robinet. Ce rapport représente un vrai pense bête de l'action portée par les collectivités et rappelle la nécessité d'avoir des moyens pour exercer ces compétences.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Yvan LECHEVALLIER et remercie Madame COAT-PROU de corroborer ses propos.

Monsieur Yvan LECHEVALLIER indique que le rapport du pôle n'était pas présent sur Idélibre et en demande la communication. Il souhaite intervenir sur deux points et dans un premier temps sur la mobilité. Il raconte qu'il a été témoin la semaine précédente d'un accident car une voiture s'est engagée sur un rond-point au bout de la route de Clisson sans voir qu'un cycliste arrivait par la gauche. Il précise que le cycliste s'en est bien sorti mais a fait un passage aux urgences. Il indique que sur ce rond-point il n'y a quasiment pas une semaine sans ce type d'accident, il n'y a pas une journée où les vélos ne se font pas refuser la priorité à cet endroit. Si son but n'est pas de pointer l'irrespect des automobilistes car il sait que le comportement des cyclistes n'est pas toujours exemplaire, il rappelle que dans un match vélo contre voiture, ce n'est jamais le cycliste qui gagne. Monsieur LECHEVALLIER déclare que le but de cet exemple est de montrer que bien souvent l'aménagement n'est pas optimum pour rendre la circulation à vélo plus sûre et inciter les concitoyens à franchir le pas. Il aimerait que sur le territoire de Vertou, les choses soient mieux faites et que pour cela il soit fait confiance aux usagers du quotidien et soit pris en compte les remarques qu'ils formulent. Il rappelle qu'il a déjà réclamé la création d'une commission Mobilité, en marge du comité consultatif de circulation et de sécurité routière, car cette dernière ne parle quasiment exclusivement que des problèmes de circulation automobile. Il ajoute que le développement des mobilités douces mérite que l'on y accorde plus d'intérêt en y associant les associations du territoire, ce qui serait la clé du succès pour une Ville apaisée et durable.

Monsieur LECHEVALLIER souhaite intervenir dans un second point sur la politique de réduction des déchets. Il explique qu'à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, la ville de Vertou organise un mois d'animations autour de cette question. Il indique que le programme est très intéressant et il invite tous les citoyens de Vertou à s'y inscrire pleinement car la réduction des déchets est plus que nécessaire dans un monde fini. Il déclare que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et précise qu'il organise et participe à des ramassages citoyens de déchets dont le constat est édifiant : le plastique est une vraie plaie. Il explique que l'on en trouve partout, jusque dans les océans avec des effets néfastes pour la santé et les écosystèmes. Il affirme qu'il est possible d'en sortir en bannissant l'usage du plastique, à titre individuel mais aussi dans les collectivités et plus largement, en favorisant le réemploi des contenants type bouteille en verre, permettant de réduire les déchets. Il indique que plusieurs vigneron vertaviens y sont passés sur le territoire et invite à les soutenir et à valoriser leur démarche.

Monsieur LECHEVALLIER précise que pour la gestion des déchets alimentaires, Nantes Métropole a mis en place des points de collecte des gestions des déchets alimentaires, les fameux conteneurs avec un couvercle orange. Il ajoute que ce sont des points d'apport volontaire qui permettent d'éviter de retrouver ces déchets valorisables dans nos poubelles bleues.

Monsieur le Maire souligne que la mise en place des conteneurs sur le territoire de Vertou n'a pas encore eu lieu.

Monsieur LECHEVALLIER déclare que les déchets sont ensuite valorisés par compostage et permettent d'enrichir les surfaces agricoles. Il précise qu'à ce jour, ce dispositif est déployé uniquement à Nantes et qu'une étude est en cours avec l'agence d'urbanisme de la région nantaise pour son extension aux autres communes. Il demande quand aura lieu l'extension sur le territoire de Vertou.

Monsieur DELPLACE répond que pour les biodéchets, la mise en place aura lieu en 2025 avec des solutions différenciées selon la densité de l'habitat.

Monsieur le Maire précise que ce qui a été mis en place c'est d'abord une expérimentation. Il ajoute que, comme il le mentionnait avant, une amélioration de la gouvernance de la métropole est souhaitable, puisque Nantes a été « servie » avant toutes les autres communes. Il reconnaît cependant que la diversité des 23 autres communes est génératrice d'ajustements fins et il pense que Vertou peut supporter les quelques mois d'écart entre la mise en place à Nantes et dans les autres communes. Il est très impatient que cela puisse se mettre en place à Vertou, nonobstant un certain nombre d'aménagements sur les autres ramassages de déchets pour plus d'efficacité et d'efficience, comme indiqué à la métropole.

Monsieur le Maire ne comprend pas la remarque de Monsieur LECHEVALLIER sur la mobilité, parce que le comité consultatif Sécurité et Circulation est justement le lieu pour aborder les sujets routiers y compris ceux qui concernent le vélo. Il ne souscrit pas à une forme de réunionite qui prévoirait des espaces d'échange uniquement autour du vélo. Il invite Monsieur LECHEVALLIER à évoquer ses sujets dans le comité en place. Il relève aussi, concernant la mobilité à vélo, que la métropole change de position sur la question des voies cyclables et qu'il devient désormais possible de créer des chaudières à Vertou, depuis qu'il en a été créé à Nantes et à Orvault. Il déplore cependant quelques freins au développement de dispositifs, certes pas parfaits, mais qui permettraient d'améliorer la circulation vélo et de faciliter la compréhension, dans tous les quartiers de la ville, de la priorité ou priorisation du vélo sur la voiture, nonobstant des comportements qui ne sont pas tout à fait acceptables des voitures, des vélos et parfois même des piétons qui sont les plus fragiles sur l'ensemble des voies.

Monsieur DELPLACE rappelle que dans les comités consultatifs de la sécurité routière, il y a des représentants du monde du vélo et notamment de l'association « Place au vélo ». Il ajoute que tout l'intérêt de cette commission est d'avoir réuni tous les modes de transports et tous les usagers pour essayer d'élaborer des situations qui conviennent à tous, à la fois les services de secours, les transports en commun, les cyclistes, les automobilistes, ou les utilisateurs de trottinette.

DÉLIBÉRATION : 2

OBJET : Budget Principal de la Commune – Exercice 2024 – Décision Modificative n°2
RAPPORTEUR : Christian CORBEAU

EXPOSE

Par délibérations en date du 14 décembre 2023, 11 avril et 26 septembre 2024, le conseil municipal a adopté le budget primitif, le budget supplémentaire de la Commune puis la décision modificative n°1.

La décision modificative ou DM n°2 de l'exercice 2024 augmente les crédits de la section de fonctionnement de 40 000€.

La section d'investissement constate un déficit de 909 800€ : les crédits en recettes sont diminués de 452 800€ et les crédits de dépenses sont augmentés de 457 000€.

La décision modificative n°2 constate un excédent cumulé de la section d'investissement de 7 120 200€.

Les crédits inscrits concernent :

- Des crédits complémentaires en fonctionnement et en investissement ;

- Des transferts équilibrés de crédits entre les chapitres travaux et équipements pour les espaces verts (20 000€) et les systèmes d'information (50 000€) ;
- Un transfert équilibré entre section pour le remboursement de la dette à la Fabrik du Sud Loire (43 000€) ;
- Des mouvements d'ordre également équilibrés (dont dotations aux amortissements 80 000€) ;
- Une écriture d'équilibre budgétaire pour -532 800€ (réduction du virement de la section de fonctionnement).

Crédits complémentaires en fonctionnement :

- Un crédit complémentaire de 235 000€ pour les charges d'électricité qui tient compte notamment :
 - o de la hausse du cout moyen de l'électricité (prévision budgétaire – données juin 2023 - basée sur 65HTT/MWH contre un réel de 150€ HTT/MWH) ;
 - o de la hausse en février 2024 de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) de 1€/MWH à 20€/MWH (retour à niveau restant inférieur à celui de l'avant-crise énergétique) ;
- Un crédit complémentaire de recettes TICFE de 40 000€ qui tient compte de la hausse de tarif en lien avec le réajustement des charges d'électricité ;
- L'inscription de crédits complémentaires en charges de personnel pour un montant de 200 000€ :
 - o 40% des crédits complémentaires concernent le surcoût de cotisation de l'assurance statutaire (40 k€), le versement d'allocations de retour à l'emploi non anticipables (15 k€), le recours important au forfait mobilité durable (9 k€) le coût des tours d'élections non prévus dans le cadre de la dissolution de l'Assemblée Nationale (16 k€) ;
 - o 35% des crédits concernent les créations ou transformations de postes décidées après le vote du BP 2024, pour répondre notamment au redimensionnement des équipes de restauration ou d'animation à la rentrée de septembre ;
 - o 25% des crédits concernent des renforts sur postes dans l'attente de décisions relatives à l'invalidité d'agents.
- Un crédit complémentaire de 14 800€ pour ajuster les charges des services commun, en particulier celles du centre de supervision urbain.

Crédits complémentaires en investissement :

- L'inscription de crédits fonciers 500 000€ pour l'opération de construction de logements sociaux au 15 rue du Général de Gaulle.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu les articles L. 2312-1 et suivants, l'article R. 2221-83 modifié et L. 1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5217-10-8 applicable aux métropoles et à toute collectivité ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2321-2-27 et suivants concernant les dépenses obligatoires pour les communes et groupements dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023,

Vu le budget supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2024,

Vu la décision modificative n°1 de l'exercice en cours adopté par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2024,

Vu le compte rendu de la commission Moyens du 6 novembre 2024,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été examinées par chapitre,

Approuve la décision modificative n°2 du budget principal de la Commune ci-annexée.

Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement dont la liste figure à l'annexe B1-8 du document budgétaire annexé et dit que cette dépense est inscrite au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, article 657 – Subventions de fonctionnement versées et 674 – Subventions exceptionnelles de fonctionnement et chapitre 204 – Subventions d'équipement versées.

Autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 31 VOIX – 4 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 3

OBJET : Admission en non-valeur de titres de recettes - Budget Principal de la commune
RAPPEUR : Christian CORBEAU

EXPOSE

Admission en non-valeur de titres de recettes :

Des titres de recettes pour un montant total de 1 673.11 € n'ont pas pu être honorés. Il s'agit principalement de dettes liées à la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et aux activités enfance jeunesse après que le comptable public a engagé la procédure habituelle, sans effet. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces titres de recettes imputés au budget principal de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction codificatrice N° 05-050-M0 du 13 décembre 2005 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la Direction générale de la comptabilité publique,

Vu le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice en cours,

Vu les états des produits irrécouvrables, dressés et certifiés par Monsieur le Comptable public, demandant l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées ci-dessus,

Vu le compte rendu de la Commission moyens du 6 novembre 2024,

Approuve l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables demandée par le comptable public pour un montant de 1 673.11€ €. Cette somme sera imputée au budget principal de la commune au chapitre 65 Autres Charges de gestion courante, article 6541 Créances admises en non-valeur.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 4

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2025
RAPPORTEUR : Christian CORBEAU

EXPOSE

La loi sur l'administration territoriale du 6 février 1992, notamment en son article 11, impose aux communes de plus de 3500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, qui se tiendra pour la commune le 19 décembre 2024.

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations budgétaires sera introduit par la présentation d'un rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu les éléments du rapport ci-annexé communiqué à chaque conseiller municipal,

Considérant les interventions des différents conseillers municipaux et débats au sein de l'assemblée,

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le fond du débat, mais sur le fait de prendre acte que le débat a eu lieu. Il souhaite dire un mot sur le contexte général et rappelle que comme dans toutes les collectivités, la majorité municipale a récemment entendu et accueilli avec une forme de colère mêlée à de la consternation, les accusations injustes portées par certaines personnalités politiques qui se sont largement disqualifiées pour un certain nombre d'entre elles par leur gestion catastrophique et désastreuse des comptes publics. Il ajoute que ces mises en cause des collectivités territoriales sont teintées d'une forme de mauvaise foi qui en devient un peu ridicule. Il indique que cela touche profondément celles et ceux qui tout au long de l'année, en étant investis dans un conseil municipal, font du service public une priorité pour la société. Il reconnaît que les comptes de l'Etat sont dans le rouge et qu'il faut y remédier mais précise qu'il serait bon de le faire à proportion des responsabilités de chacun dans l'endettement public. Les collectivités territoriales représentent moins de 20% de la dépense publique quand elles représentent 40% à

l'échelle européenne. Il ajoute que les collectivités territoriales sont à l'origine de 70% de investissements du pays et participent à une échelle très importante au dynamisme économique du pays. Il déclare que les élus n'ont pas compris ces annonces brutales qui frappent au coeur même de la capacité d'action des collectivités territoriales et qui ont pour conséquences que certains maires reculent sur un certain nombre d'investissement. Il cite l'exemple du maire de Saint-Nazaire, David SAMZUN qui a déclaré qu'il ne ferait pas son école à Saint-Nazaire, pourtant grande collectivité par la taille. Il indique que la majorité municipale déplore que les décisions prises au niveau national soient une forme de dénégation des réalités territoriales et ignorent le rôle primordial des communes dans le maillage économique et social de la France. Il affirme que la majorité municipale refuse de subir passivement les conséquences de cette gestion erratique, archaïque, étatique et explique que la stratégie financière de Vertou portée depuis des décennies par une majorité municipale courageuse et responsable a forgé aujourd'hui les piliers de sa solidité. Monsieur le Maire ne veut pas laisser l'Etat, par des choix contestés, faire porter un fardeau aux collectivités territoriales qui n'est pas le leur. Il affirme que la majorité municipale et lui-même continueront à protéger et à défendre l'autonomie budgétaire pour garantir des services de qualité à citoyens. Il cite Monsieur David LISNARD, le président des Maires, "les maires ne sont pas des variables d'ajustement budgétaire mais des piliers de la République". Il ajoute que ce sont les communes qui agissent au plus près des réalités du terrain, ce sont celles qui innovent, qui investissent, qui créent du lien social, qui soutiennent l'économie locale. Il précise qu'à Vertou, comme tant d'autres collectivités, la majorité municipale continuera à assumer ce rôle malgré les obstacles et avec un esprit résolu d'indépendance et de détermination.

Monsieur le Maire déclare que ce budget 2025 sera donc un acte de résistance et de responsabilité, qui exprimera la volonté de maintenir le cap, de continuer à investir dans l'avenir pour les plus jeunes et de soutenir les services publics essentiels à la vie quotidienne des vertaviennes et des vertaviens. Il ajoute que la majorité municipale privilégiera la performance et l'efficacité, tout en restant fidèle aux valeurs qui l'anime et qui font son engagement. Il remercie Monsieur CORBEAU de détailler l'ensemble de ces orientations budgétaires pour 2025, dont la prospective n'a jamais été aussi utile mais jamais aussi incertaine.

Monsieur CORBEAU remercie les équipes de Madame VERRON-LEROY qui ont été très sollicitées et corrige une toute petite erreur de date sur la délibération puisque la date du prochain conseil municipal est celle du 19 décembre 2024 et non du 14 décembre 2023.

Il rappelle qu'outre le caractère obligatoire du rapport d'orientation budgétaire (ROB), sa présentation va apporter de la lisibilité dans un contexte qui en manque.

Concernant la stratégie financière,

Monsieur CORBEAU veut rassurer sur le fait que les choix stratégiques de la majorité municipale avec un fort niveau d'investissement sont assumés. Il rappelle que ces investissements sont financés en utilisant les trois leviers (fiscalité/épargne, endettement, subventions) de manière équilibrée et combinée et toujours au bon moment.

Il détaille la stratégie financière solide qui s'articule autour de trois axes : le premier "Maintenir le cap", enclenché l'année dernière, assurant l'engagement d'investir et de garantir un bon niveau de service pour les usagers. Il rappelle qu'en début de mandat il avait été annoncé des investissements à plus de 5M€ en moyenne par an ; 6,3M€ d'investissement en moyenne ont été réalisés. La projection globale estime à 58M€ les investissements du mandat, contre 27M€ lors du précédent mandat. La majorité municipale a pris des engagements au-delà de son mandat pour de grands projets,

notamment pour des équipements des secteurs de l'éducation et du sport. Le budget de fonctionnement est redimensionné à plus de 32M€ pour répondre au besoin du territoire.

Monsieur CORBEAU détaille le deuxième axe "Anticiper et sécuriser", pour arriver à l'équilibre en utilisant tous les leviers pour accompagner les projets : le fond de roulement, l'emprunt et la fiscalité. Il rappelle qu'en 2022, tous les membres du conseil municipal ne partageaient pas la décision d'augmenter la fiscalité, mais que le courage politique de la majorité municipale permet jusqu'à aujourd'hui d'avoir une situation équilibrée à horizon 2026, avec encore des marges d'endettement.

Monsieur CORBEAU détaille le 3eme axe "la démarche de performance engagée en 2024", qui prévoit en continu de questionner les besoins du territoire, ceux des citoyens et des usagers pour définir le bon niveau de service public, et qui tient compte des obligations, des opportunités, tout en garantissant un usage efficient des moyens de la collectivité et une juste répartition des coûts.

Concernant les éléments de rétrospective fin 2023,

Monsieur CORBEAU met en avant deux indicateurs à fin 2023 : le premier correspondant à l'épargne nette consolidée fin 2023 qui était proche de 6M€ et le second indicateur correspondant à une dette maîtrisée projetée à fin 2024 à 5,4M€, ce qui permet d'avoir une capacité à financer la programmation des investissements au cours de ce mandat.

Monsieur CORBEAU présente un autre indicateur qui permet de valoriser la richesse de la ville de Vertou : les investissements. Il précise que l'investissement est soutenu, même très soutenu, comme cela était annoncé, avec une prévision pour l'exercice 2024 à hauteur de 10M€. Il souligne ce montant n'a jamais été atteint auparavant. Il ajoute que cela nécessite une mobilisation et un savoir-faire des équipes pour mener à terme tous les chantiers.

Concernant l'impact du projet de loi de finances 2025 (PLF2025),

Monsieur CORBEAU déclare que le socle est solide jusqu'à la fin du mandat et aujourd'hui, malheureusement il est percuté de plein fouet par les mesures nationales. Il explique qu'en effet, la prospective actualisée des mesures du PLF2025, qui ont pour objectif de redresser les comptes publics, constate une dégradation des indicateurs dès 2025 et au-delà de ceux projetés à la prospective. Il indique qu'il est en effet demandé un effort surdimensionné de 8,75M€ de restriction de recettes et de hausse de dépenses, imposé aux collectivités locales, ce qui équivaut sur une seule année à 75% de la baisse des dotations appliquée aux collectivités entre 2014 et 2018 ou encore à 20% de la capacité d'épargne brute des collectivités. Il regrette que cet effort imposé intervienne à un an de la fin du mandat, à un moment où les collectivités ont des projets engagés qui ne peuvent être réduits, encore moins supprimés, avec un risque accru de recourir à l'emprunt pour financer les pertes de recette ou les hausses de dépense. Il précise que cet effort peut avoir pour conséquence, une dégradation des indicateurs dès 2025, au-delà de ceux projetés à la prospective et que Vertou est l'illustration même de cette situation puisque la majorité municipale a une stratégie engagée pour soutenir des projets très structurants. Il regrette également que ces mesures du PLF2025 soient imposées aux collectivités sans tenir compte des besoins du territoire en termes de services et d'équipements en lien avec la dynamique de la population. Il rappelle qu'en 10 ans, plus de 4 000 personnes se sont installées à Vertou, soit l'équivalent de la population d'Indre. Il regrette également que ces mesures ne tiennent pas compte non plus du niveau de performance de la gestion de la ville de Vertou, comparée aux communes de la même strate. Il précise que Vertou dépense chaque année 67% de ce qui est dépensé en moyenne par les autres

collectivités de la même strate. Il souhaite donc mettre en avant la bonne gestion et l'efficacité des services de la Ville de Vertou sur deux volets : les charges de fonctionnement puisqu'à Vertou elles sont inférieures à 1 000€ par habitant, là où les autres communes de même strate sont au-delà de 1 400€, soit 23% en moins, et les charges de personnel qui s'établissent à 618€ par habitant contre 806€ pour les communes de la strate. Cette écart est d'autant plus remarquable que Vertou externalise peu ses services. Il souligne la performance de la ville de Vertou.

Monsieur CORBEAU présente ensuite les mesures du PLF2025, qui demande un effort réel aux collectivités de 8,75M€, ce qui représente un impact pour la Ville de Vertou de 500 000€ consolidés.

La première mesure est le financement des retraites qui représente une charge supplémentaire pour la Ville de Vertou de 300 000€ dès 2025.

La seconde mesure concerne la baisse d'environ 2 points du FCTVA en investissement, qui représente une perte de recette de 170 000€ en 2025 ; ainsi que la suppression du FCTVA en fonctionnement qui représente une perte de recette entre 20 000€ et 30 000€ chaque année.

La troisième mesure concerne les concours financiers. Le gel annoncé dans le PLF2025 de la dotation globale de fonctionnement ne garantit pas que la ville conserve sa dotation forfaitaire de l'an passé, puisqu'elle fait partie des collectivités considérées « riches », qui sont impactées par le mécanisme dit « de l'écrêtement » pour financer la péréquation. C'est pourquoi le ROB retient une dotation forfaitaire en baisse de 5% (-88 000€), une dotation nationale de péréquation en baisse de 5% (-7 600€). Le ROB retient aussi une baisse des allocations compensatrices de 10% (-5 600€).

La quatrième mesure concerne le soutien à l'investissement local. Les projets d'investissement de la Ville de Vertou vont connaître des pertes de recettes, concernant notamment les fonds verts dont l'enveloppe globale diminue.

La cinquième mesure concerne le fond de réserve qui ne s'applique à la Ville de Vertou dans la rédaction du PLF2025 initial. La dernière mesure relative à la TVA ne concerne pas la Ville de Vertou mais d'autres collectivités telles que les départements et les régions.

Monsieur CORBEAU présente ensuite l'évolution de la prospective financière depuis le ROB 2024, qui marque bien l'impact du PLF pour la Ville de Vertou. Il précise qu'en 2024, le taux d'épargne de la Ville à horizon 2026 s'élevait à 9.3%, et que le ROB 2025 mentionne un taux à 5,1%. Il illustre la situation avec l'image des feux de signalisation, en rappelant qu'un taux d'épargne de 5.1% correspond à un feu orange clignotant. Il présente la capacité de désendettement. Le ROB 2024 la prévoyait à 3,6 années à horizon 2026, le ROB 2025 l'évalue à 10.7, ce qui correspond à un feu orange. Il ajoute que ce sujet va faire l'objet de travail et de réflexion.

Monsieur CORBEAU déplore que cette situation demande des efforts disproportionnés au regard des chiffres présentés. Il rappelle que la majorité municipale a toujours agi en responsabilité et va continuer à le faire, selon sa ligne directrice. Il précise que des premières actions et des premiers arbitrages sont déjà portés par le collectif et qu'il s'agit de choix assumés par la majorité municipale pour faire face à ce nouveau paradigme. Il indique qu'à court terme, les arbitrages nécessaires réalisés au budget 2025 pour tendre vers un équilibre et vers les équilibres initiaux de la prospective 2025, à savoir le maintien des crédits de BP à BP, se traduisent par un niveau de services publics sensiblement moins qualitatifs. Il précise que l'idée est de regarder si on peut faire aussi bien avec un budget moindre et que cela passera par la réduction de crédits de BP à BP concernant des actions qui doivent faire l'objet d'une redéfinition du service public ou de l'action publique. Il ajoute que le sujet est de réinterroger les

projets nouveaux, par la recherche d'autres modes de faire au lieu et place de crédits budgétaires, est reporter de nouvelles obligations légales ou réglementaires et également et l'analyse ligne par ligne des dépenses de maintien en état des équipements, travail de fournis réalisé par le collectif, qui n'est pas une action de raboutage. Il précise que le raboutage peut permettre d'aller plus vite mais cela ne correspondait pas à ce que la majorité municipale souhaite porter.

Concernant les actions à court et moyen terme pour faire face à la situation nationale, Monsieur CORBEAU déclare que si les actions à court terme auront un impact sur 2025, la stratégie financière doit également prendre en compte une vision à moyen terme. Il indique que la ville de Vertou sera amenée à définir ou redéfinir l'action publique de demain pour le territoire, pour les vertaviens, en tenant compte du nouveau contexte imposé par l'Etat. Il ajoute que cela passera par le choix sur le niveau des équipements, le choix sur le niveau de services à la population et le choix sur le niveau de financement équilibré entre l'utilisateur, le contribuable et l'habitant, ces trois leviers devant être regardés à leur juste valeur.

Monsieur CORBEAU revient sur le budget 2025 et indique que plus 12M€ d'investissement sont prévus au stade du ROB, repartis selon les 4 enjeux de la Ville. Il commence par les projets pour une Ville séduisante par nature qui sont notamment la construction du groupe scolaire Simone Veil, le projet Loiry coeur vert, le projet gare et qui représentent une enveloppe de 6,5M€. Il poursuit avec les projets pour une Ville apaisante par nature que sont le projet végétal, la politique foncière, la vidéo surveillance. Il explique que les projets pour une Ville vivante par nature sont notamment le projet sportif aux Echalonnières, celui lié aux besoins du futur lycée et le projet d'équipement tennistique, pour un montant de 2,4M€. Enfin il termine avec les projets pour une Ville engagée par nature, que sont notamment la rénovation des offices de restauration, la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et le budget participatif pour un budget de 4,6M€.

Monsieur CORBEAU explique que ces investissements seront financés par trois leviers : le premier est celui de l'épargne qui couvrira les investissements à hauteur de 15%, là où l'année dernière l'épargne avait permis d'accompagner les projets à hauteur de 20%, le second est celui de la FCTVA qui représentera 11% et le dernier est celui de l'emprunt à hauteur de 74% avant reprise du résultat de l'année 2024. Le financement par emprunt sera diminué après reprise du résultat 2024.

Concernant le budget de fonctionnement,

Monsieur CORBEAU présente le budget sur la section fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement représentent un peu moins de 33M€, en hausse de 2.9%. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent un peu plus de 30M€ et progressent de 7.3%. Il ajoute que ces chiffres démontrent la nécessité de tendre vers un meilleur équilibre, puisque les dépenses progressent plus vite que les recettes (effet ciseaux).

Monsieur CORBEAU présente deux postes de dépense : le poste des fluides (eau, gaz, électricité, les dépenses courantes) qui augmente de 9% et le poste des ressources humaines qui augmente de 7%.

Pour terminer la présentation, Monsieur CORBEAU déclare que la situation n'est pas rose mais elle n'est en aucun cas noire et qu'il est optimiste et réaliste. Il indique en synthèse que pour porter sa stratégie financière, la majorité municipale maintient le cap en ayant une gestion responsable. Le budget 2025 représente 12,5M€ d'investissement, un budget de fonctionnement de plus de 33M€ avec un effet ciseaux puisque les dépenses évoluent plus rapidement que les recettes. Il ajoute que l'impact du PLF2025 pour Vertou s'évalue à la somme 500 000€. Il déclare que la majorité

municipale a déjà adapté ses actions sur le court terme et va les porter au moyen terme en s'appuyant sur la démarche de performance mise en place dès 2024. Il souligne le professionnalisme des équipes qui ont une capacité d'adaptation et de transformation de cette contrainte en opportunité. Face à cette situation exceptionnelle, Il indique qu'il n'y a pas de stop and go, et que demain la majorité municipale ne sera pas pompier mais architecte pour construire demain et après-demain.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CORBEAU pour cette présentation colorée de rose, vert ou d'une autre couleur. Il sait que l'élaboration de ce budget représente beaucoup de travail.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur ROBERT.

Monsieur ROBERT remercie Monsieur CORBEAU et salue sa présentation qui donne du sens et de la perspective à des chiffres parfois obscures pour les non-initiés. Il est surpris de ne pas trouver dans la présentation, comme de coutume, le tableau des projets d'investissements dans le détail et il souligne ce manquement pour le débat public qui aurait permis plus de pédagogie. Il rappelle le contexte national et international, qui a des impacts directs et mesurables à Vertou. Il ajoute que les crises géopolitiques majeures traversées collectivement sont toujours très présentes aujourd'hui et très préoccupantes : l'Ukraine qui n'a jamais été autant menacée depuis le début du conflit en 2022, la crise en Israël et les instabilités au Moyen-Orient. Il indique que l'équilibre géopolitique mondial et la défense des intérêts souverains et européens doivent également être interrogés plus encore au terme des dernières élections américaines.

Monsieur ROBERT explique que finalement, dans ce tableau assez teinté de noir, seule la crise inflationniste et celle des coûts de l'énergie semblent pour un temps réguler le produit intérieur brut qui devrait atteindre 1,1% fin 2024, soit en baisse par rapport aux projections basées sur 1,4% l'année dernière. Il ajoute que cette hausse modérée est portée principalement par le commerce extérieur, qui est assez fragile compte tenu du contexte géopolitique évoqué. Il indique que cette croissance est globalement fragile pour le pays mais il salue néanmoins que la France sort d'une période très inflationniste en évitant la récession, ce qui n'a pas été le cas dans d'autres économies européennes. Il explique que malgré cela la dette nationale, en hausse constante depuis des décennies, a effectivement été accélérée de manière assez drastique en soutien à la crise pandémique et économique de 2020-2021 et que face à l'ampleur de cette dette, la question d'un retour à une gestion plus rigoureuse se pose. Monsieur ROBERT précise que le budget national n'est pas encore voté mais que l'on peut s'attendre à des baisses drastiques sur les dotations aux collectivités. Il ajoute que cette situation doit alerter collectivement sur les marges de manœuvre. Il rappelle que ces baisses sont sans précédent depuis la période 2012-2017, sous la présidence de François Hollande et qu'il s'agisse d'un gouvernement socialiste ou d'un gouvernement avec un premier ministre issu du parti Les Républicains, la République des Maires citée régulièrement par Monsieur le Maire, est bien souvent malmenée par ces décisions gouvernementales. Il indique que localement, à Vertou, dans le contexte assez compliqué rappelé, près de 500 000 euros de baisse pour la commune chaque année doit amener la majorité municipale à prendre des décisions à court et moyen termes et à faire des choix, pour considérer ce qui n'est plus soutenable aujourd'hui. Il regrette que la présentation de Monsieur CORBEAU souligne la nécessité de faire des choix sans préciser lesquels.

Monsieur ROBERT pense que ces décisions sont à débattre collectivement en transparence. Il indique que sur ce mandat, comme l'année dernière, Vertou continue de porter une grande partie de ses capacités d'investissement sur un public dont l'importance est partagée par tous : la jeunesse. Il salue Patrice Garnier et l'ensemble

des élus et des services municipaux qui portent ces dossiers. Il souligne que la rénovation thermique des bâtiments municipaux est également en augmentation, après un retard trop important pris à Vertou sur les mandats précédents, ajoute que la prise de conscience est tardive sur ces questions, mais elle est réelle. Il explique que l'Etat après avoir largement soutenu ces rénovations, est en train de réduire drastiquement les budgets et se demande si la Ville aurait pu profiter des subventions et aides d'Etat il y a quelques années. Il indique que cette dynamique doit être largement poursuivie et accélérée et qu'il convient de concevoir les futurs projets sous cet angle durable et de planifier les rénovations des anciens équipements dès à présent, notamment la salle Sèvre et Maine.

Monsieur ROBERT déclare que sur le volet financier, et sur l'investissement en particulier, en 2020 la majorité municipale annonçait 32M€ d'investissement sur ce mandat, à la fois pendant la campagne municipale et dans son plan stratégique. Il partageait cette trajectoire. Il indique qu'en 2023, le rapport budgétaire projetait un investissement de 40M€, hausse d'environ 8M€ soutenue par une hausse record de la taxe foncière. Il explique que fin 2024, 35M€ d'investissement ont été atteints, investissements utiles à destination notamment de la jeunesse et que le débat de ce soir porte sur une enveloppe de près de 22M€ sur les deux prochaines années, soit près de 58M€ d'investissement qu'il rapproche aux 32M€ projetés en début de mandat et aux 40M€ projetés l'année dernière. Il pense qu'il faut s'interroger collectivement : est-ce que dans ce contexte actuel, Vertou a les moyens de devenir une ville dépensière avec ce niveau d'investissement ? Il rappelle que des décisions à court et moyen termes doivent être prises. Et que Monsieur le Maire a exclu tout recours à l'augmentation de la taxe foncière, décision saluée par son groupe mais qui ne l'empêche de rester vigilant sur ce point compte tenu des indicateurs évoqués. Il évoque la présentation de Monsieur CORBEAU qui indique que l'emprunt s'approchera des seuils d'alerte en 2026, avec 11 années de ratio de désendettement, la situation s'approche du rouge et il n'y a plus réellement de marge de manœuvre sur ce point à horizon 2026. Il explique que ce sont les projets et leur mode de cofinancement qui doivent être interrogés. Il ajoute que plusieurs projets annoncés en 2020 dans le programme seront sans doute définitivement suspendus comme la passerelle du pont du Chêne où le prolongement du Busway qui n'arrivera pas en 2026. Il demande à la majorité municipale d'avoir la transparence de le confirmer pour la centralité du Beautour, la revitalisation de la place du marché, celle de la place Saint Martin et la rénovation thermique de la salle Sèvre et Maine. Il explique que compte tenu des indicateurs, il faut une transparence et dire aux citoyens.

Monsieur ROBERT interroge Monsieur le Maire : quels autres projets inscrits dans ce ROB devront être revisités ? Il ajoute que ces projets n'ont pas été présentés. Il demande également quelle autre source de financement auprès des vertaviens et des vertaviennes est envisagé et attend de la transparence sur ce point. Monsieur ROBERT profite de ce débat pour, au nom de son groupe, remercier et de féliciter l'ensemble des services municipaux qui œuvre pour la qualité du service public, comme c'est le cas pour la préparation de ce budget et jusqu'à sa mise en œuvre concrète et ainsi que pour l'accueil des citoyens dans leurs démarches du quotidien. Il remercie tous les agents.

Madame COAT-PROU souhaite revenir sur les louanges de Monsieur CORBEAU sur la capacité d'adaptation des équipes de la collectivité. Elle juge proprement scandaleux les propos de Guillaume KASKARIAN, nouveau ministre de la Fonction Publique, ancien ministre du logement, qui dans un tweet a félicité Elon MUSK en haussant du col, en se disant pressé de partager avec lui les meilleures pratiques pour lutter contre l'excès de bureaucratie, réduire la paperasse et repenser les organisations publiques. Elle ajoute que l'on voit bien que dans des temps de crise comme actuellement, les services publics sont importants et que c'est pour cela qu'elle a trouvé intéressant de rappeler

en début de séance tout ce que font les collectivités territoriales, seules ou ensemble dans le cadre d'une métropole, sur le quotidien de citoyens. Elle ajoute que Guillaume KASBARIAN n'est pas le seul à tenir ce type de propos et regrette que seuls les élus de gauche se soient offusqués de la situation, et espère que ce sera un sujet de discussion la semaine prochaine au congrès des maires. Elle précise que quand Valérie Péresse, dans un premier temps, dit en parlant d'Elon MUSK "j'en ai rêvé, Elon MUSK l'a fait" et se plaint ensuite d'un coup de rabot aveugle pour l'Ile de France, elle constate qu'il y a des politiques qui jouent avec le feu, des responsables politiques, des présidents, présidentes de Conseils Régionaux ou des ministres et que c'est particulièrement dangereux en ce moment.

Madame COAT-PROU rappelle, comme déjà évoqué, que ce n'est pas 5Md€, comme annoncé par le Premier Ministre, qui vont être ponctionnés sur les budgets locaux mais 10Md€ et que cela concerne toutes les politiques publiques des collectivités, aussi bien les communes, les conseils départementaux et conseils régionaux et tous les services publics tels que les hôpitaux, les écoles, les transports, toutes les aides aux TPE et PME, réseaux locaux d'entreprises. Elle indique que Monsieur CORBEAU a évoqué une stabilité à court terme, mais qu'il va falloir faire des choix à moyen terme, notamment au niveau des équipements.

Madame COAT-PROU salue la politique importante de rénovation engagée dans le cadre de la transition écologique. Elle ajoute que la France est en pleine crise énergétique notamment depuis le début de la guerre en Ukraine et que les prix du logement et de l'essence sont des sujets importants pour les citoyens. Elle indique qu'il va falloir faire des choix au niveau des services à la population et faire des choix sur le niveau de financement par l'usager, le contribuable, et par l'habitant. A ce sujet, son groupe politique souhaiterait avoir rapidement des éclaircissements. Elle indique que ces choix à moyen terme vont devoir être anticipés pour que les citoyens soient éclairés au plus vite.

Madame COAT-PROU rappelle qu'elle a commencé son propos en parlant de politique pyromane et ajoute qu'elle ne pense pas que ce qui a été fait sous la présidence de François Hollande est la même chose que ce qui se fait actuellement, car sous la présidence de François Hollande, il y avait un rééquilibrage de moyens pour des communes moins riches. Elle espère que Monsieur le Maire aura gain de cause et qu'il y aura une vraie solidarité entre les maires au prochain congrès des maires. Elle rappelle qu'après la victoire de François Fillon aux primaires de la droite, David Lisnard était devenu un de ses porte-paroles et qu'il défendait l'idée de coupes franches dans les finances publiques. Elle pense qu'on ne peut pas avoir un discours haro sur les services publics, de dénonciation des fonctionnaires des services publics, comme une variable d'ajustement très facile quand les citoyens sont en difficultés et quand on arrive en situation de crise telle que vécue actuellement par les maires, présidents et présidentes de département et de région en ce moment, s'en offusquer. Elle salue Monsieur CORBEAU et Monsieur Le Maire d'avoir dit que les services publics sont fondamentaux et souligne qu'on ne peut pas avoir un double discours en permanence. Elle termine par indiquer que Vertou va se retrouver dans une situation particulièrement difficile dans l'année qui va venir.

Monsieur CORBEAU remercie Monsieur ROBERT d'avoir complété son information par une présentation économique d'un point de vue macro, et espère que cela servira le jeune public présent. Il reconnaît qu'il présente uniquement les grandes masses et non le ligne à ligne puisqu'à l'étape du rapport d'orientation budgétaire, il s'agit justement d'orientations et qu'il a voulu orienter sa présentation sur la pédagogie. Néanmoins, il a entendu dans les propos de Monsieur ROBERT que ce dernier souhaitait accélérer la dynamique d'investissement, déjà accélérée. Il rappelle que Monsieur ROBERT, qui a fait état de l'endettement de la Ville, avait, ces dernières années,

indiqué privilégier le recours à l'emprunt par rapport à la fiscalité, comme leviers de financement de l'investissement. Monsieur CORBEAU indique que le choix de la majorité municipale est un choix politique responsable, sans lequel les chiffres d'aujourd'hui ne seraient pas ceux présentés. Afin d'éviter la dégradation de la situation, la majorité municipale a fait le choix responsable de porter le levier de la fiscalité. Il explique qu'il faut une capacité d'emprunt pour porter des investissements. Il ajoute qu'à Vertou il y a un équilibre entre les leviers de financement, issu de l'héritage du passé, d'une bonne gestion des finances, héritage que la majorité municipale souhaite poursuivre. Il indique qu'il faut aussi travailler sur les deux autres leviers : la fiscalité et l'emprunt et non uniquement l'un ou l'autre, pour arriver à l'équilibre. Monsieur CORBEAU rappelle que la mise en œuvre des investissements induit un impact sur le budget de fonctionnement.

Monsieur CORBEAU rejoint Madame COAT-PROU qui a relevé l'implication des équipes de la Ville car sans elles, aujourd'hui, le bon vivre à Vertou ne serait pas celui qui existe. Il cite un exemple des choix que la majorité municipale a fait, représentatif des décisions à court terme : Marie SLIWINSKI a porté l'idée extrêmement séduisante de faire un cinéma de plein air, mais il a été fait le choix, lors d'un arbitrage, de renoncer à ce projet en 2025. Il cite également un autre choix : suite à l'absence de salles de réunion lors des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, il a été fait le choix de solliciter des entreprises pour la mise à disposition de leurs salles de réunion. Monsieur CORBEAU sollicite d'ailleurs les entreprises qui le peuvent à se faire connaître. Il termine en ajoutant qu'une contrainte peut donc devenir une opportunité et permet de réfléchir différemment : il est le garant de cette bonne gestion, la majorité municipale est le garant de cette bonne gestion.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CORBEAU pour les exemples et déclare que la majorité municipale est au travail et que le budget n'est pas totalement finalisé au stade du débat d'orientations budgétaires. Il souligne que Madame COAT-PROU n'a parlé que de la situation nationale, mais souhaite rappeler qu'il ne change pas de casquette quand il parle au national ou quand il parle au local : il pense vraiment que l'on est arrivé au bout du cycle et qu'on ne peut plus faire comme avant, il faut changer de paradigme. Il regrette que l'Etat intervienne sur tout et n'importe quoi, sans même savoir exactement car les services de l'Etat ne se parlent pas entre eux. Il indique qu'il y a une efficience à retrouver, qu'il y a une efficacité à donner comme objectif et il pense vraiment qu'il y a un changement de paradigme à avoir. Il ajoute qu'au niveau national on ne peut pas continuer comme ça, à emprunter au mois de novembre pour payer les fonctionnaires jusqu'à la fin de l'année. Il déclare que l'Etat ne peut pas continuer à promettre de l'argent qu'il n'a pas car le poids de la dette que l'on laisse aux enfants, génération future, est catastrophique. Monsieur le Maire souligne qu'il ne se résoud pas à ça, et qu'il faut changer de paradigme, qu'il faut défendre une autre manière de faire. Il reconnaît qu'il faut défendre le fait qu'il y a trop de fonctionnaires et explique que comparé à l'Europe, la France a le taux de fonctionnaires de la santé qui passe le moins de temps devant les patients et le pourcentage de personnels dans l'éducation nationale qui passe le moins de temps devant les enfants est le plus fort d'Europe, ce qui n'est pas satisfaisant. Il souligne qu'en France, il y a des fonctionnaires extrêmement engagés, qui sont les moins payés d'Europe et que ce n'est pas satisfaisant. Il déclare que des décisions doivent être prises, qu'il faut travailler et changer de paradigme sur la gestion de l'Etat. Il indique que l'Etat doit en faire moins, mieux, et plus sur le domaine régalien où il est attendu pour protéger les Français, pour faire en sorte que cela fonctionne bien, pour être au bon niveau pour discuter avec les autres pays européens ou du monde car certains vont discuter fort et il faut que la France soit au niveau.

Monsieur le Maire déclare que les Maires ne demandent pas de disproportion, mais que chacun regarde ses dépenses, avant d'aller ponctionner là où il y a de l'argent, même

si ce n'est pas simple. Il trouve que les propos de Monsieur ROBERT un peu durs car tous ceux qui savent comment se passe la politique, savent que le budget a été préparé par les fonctionnaires de Bercy durant la vacance du gouvernement et que le nouveau gouvernement a juste fait des ajustements mais que ce n'est pas son vrai budget. Il rappelle qu'il faut avoir en tête que le budget a été préparé dans l'été et que les marges d'ajustement étaient extrêmement faibles. Il insiste sur le fait qu'il faut absolument qu'il n'y ait pas de disproportion. Il déclare que Vertou est prête, comme par le passé. Il n'est pas d'accord avec Madame COAT-PROU qui dit que la situation était différente sous la présidence de François Hollande, et rappelle que si on fait la suppression cumulée depuis 2012 des pertes de recettes et des compensations, de la présidence de François Hollande jusqu'à aujourd'hui, cela représente 17M€ que la Ville de Vertou a perdu, soit le coût de l'école Simone Veil, puisque l'on parle des enfants et de la priorité sur la Ville. Il insiste sur le fait que 17M€ ont été enlevés, peut-être à raison, mais qu'il aurait pu servir à financer l'école Simone Veil sans utiliser l'épargne et sans emprunter et que cela dit quand même des choses sur l'effort qu'ont déjà réalisé les collectivités.

Monsieur le Maire indique qu'il considère qu'aujourd'hui le système fiscal et financier n'est pas au niveau de ce que l'on attend en termes d'autonomie. Il demande qu'on lui donne les moyens de fonctionner, pas forcément par le versement de subventions, qui peuvent être retirées ou diminuées, il demande qu'on lui donne des leviers fiscaux et rappelle que si la suppression de la taxe d'habitation a été pour une grande partie des citoyens une facilité, elle casse le lien entre le service public et le citoyen, casse le lien entre l'usager, celui qui consomme le service public souvent pas au prix qu'il coûte, et le contribuable. Il ajoute que ce travail doit être fait au niveau national et qu'il ne fait pas le procès de qui que ce soit et souhaite encore une fois que l'on change de paradigme.

Pour conclure, Monsieur le Maire répond à Jessy ROBERT. Et indique qu'il n'a pas de problème avec le fait que l'on dépense de l'argent, puisqu'on ne le jette pas par la fenêtre, mais qu'il sert à construire des écoles, des cuisines centrales, à rénover des offices de restauration scolaire, à travailler sur l'enveloppe thermique demandée depuis longtemps y compris par Monsieur ROBERT. Monsieur le Maire souligne que Monsieur ROBERT, s'il approuve les travaux de rénovation énergétique, demande de dépenser plus, avec la mise en œuvre de travaux de rénovation de la Salle Sèvre et Maine entre autres. Monsieur le Maire est d'accord sur l'utilité de ces travaux mais déclare que l'on ne peut pas demander d'un côté plus d'investissement et de l'autre à ce que la Programmation Pluriannuelle d'Investissement diminue. Il ajoute que concernant les autres projets, la majorité municipale est actuellement au travail et que des arbitrages difficiles sont en cours.

Monsieur le Maire précise que sur les autres investissements évoqués tels que la passerelle du pont du Chêne, le prolongement du Busway, les différentes places citées, sont tous des espaces publics, même la centralité de Beautour qui arrive en étude l'année prochaine. Il rappelle que ce sont des projets métropolitains, qui seront financés par la métropole.

Monsieur le Maire souhaite que l'on retienne de ce débat que la majorité municipale assumera tous ses choix, qu'elle est une majorité solide et il indique être sûr que les débats de ce soir enrichiront les choix futurs, quelles que soient les propositions et d'où qu'elles viennent.

Il indique qu'entre la projection faite en 2024 de la capacité d'endettement à 3,6 années, et la projection en 2025 après le PLF2025 qui prévoit 10,7 années, l'écart montre bien l'impact de ces augmentations et ces décisions gouvernementales et que pour faire face à cela, les responsables politique ont deux choix : ou subir et se plaindre en faisant des coupes sombres, mathématiques, souvent sur les investissements qui

sont les plus importants, ou en faire une opportunité pour renforcer la performance de l'action publique en disant ce qui est important pour l'avenir, en disant ce qui est important pour les publics que l'on veut aider. Il rappelle que la majorité municipale a fait ce choix de travailler la performance, il y a déjà un an, qu'en se positionnant sur le bon niveau de service attendu par les citoyens, qui n'est pas toujours celui que l'on rend, on arrivera à dégager des marges de manœuvre. Il rappelle sa phrase citée il y a deux ans " la responsabilité d'aujourd'hui fera notre liberté de demain" et ajoute que cette phrase n'a jamais eu autant d'importance qu'aujourd'hui.

Monsieur ROBERT clarifie son propos et précise qu'il ne demande pas de dépenser plus avant la fin du mandat, les indicateurs soulignant l'orange vif de la situation, mais d'acter en transparence les projets définitivement mis de côté pour ce mandat. Il rappelle que les candidats se sont présentés en 2020 devant les citoyens avec des programmes. Il ajoute qu'il ne sera pas possible de réaliser en 1 an et demi les éléments qu'il a évoqués et dont certains sont effectivement imbriqués avec Nantes Métropole, même si Vertou y aura toute sa place. Il précise qu'il évoquait également le fait que l'année dernière il avait 40M€ d'investissement en projection et qu'aujourd'hui le montant est de 58M€ avant la fin du mandat. Il attend l'année prochaine avec impatience. Il précise que lorsque l'on parle de débat d'orientations budgétaires, il y a le mot orientations, et qu'il s'y perd dans les orientations de la Ville compte tenu des augmentations conséquentes. Il dit simplement qu'à un moment donné, il y a un manque de visibilité et de transparence. Il cite l'exemple de la salle Sèvre et Maine et explique que sa rénovation ne va se faire sur cette fin de mandat, mais qu'elle peut projeter au-delà de ce mandat, qu'il faut indiquer à quel moment on sera capable de le faire. Il ajoute que si le budget est voté en décembre, le débat d'orientations budgétaire peut éclairer les citoyens avec la projection sur les budgets, pas ligne par ligne, mais avec un peu plus que la grande enveloppe de l'investissement global, pour donner un peu plus de perspective et permettre d'éclairer un peu plus le débat auprès du public.

Madame COAT-PROU indique qu'elle a parlé de Vertou et que son discours n'a pas été uniquement au niveau national. Elle souhaite résumer sa question: il faut faire des choix sur le niveau de financement par l'usager, par le contribuable et par l'habitant, est-ce qu'il y aura des augmentations d'impôts ? Elle rappelle que Monsieur le Maire a indiqué regretter la fin de la taxe d'habitation, alors que Monsieur CORBEAU s'en félicitait. Elle indique que son groupe trouvait cela très dangereux car il faut que les communes aient les moyens de travailler à leur politique locale. Elle se demande qui va financer quoi et si le contribuable vertavien va voir ses impôts augmenter.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas, jusqu'à la fin du mandat, d'augmentation des impôts comme il s'y est engagé. Il rappelle que les vertaviens ont déjà fait des efforts et qu'il n'y a pas de question là-dessus. Il ajoute qu'il ne regrette pas la taxe d'habitation et répète que sa suppression est un vrai plus pour les habitants et les habitantes. Il regrette qu'il n'y ait plus de lien entre le service public et son financement, ce qui est complètement différent et qu'il pense qu'il ne faut pas se tromper de débat sur ce sujet. Il ne pense pas que l'on pourra réinstaurer une taxe d'habitation en claquant des doigts, que cela n'aurait aucun sens et décrédibiliserait tout le monde. En revanche, il pense qu'il ne faut pas qu'il y ait des habitants sans aucun lien financier avec le territoire sur lequel ils vivent et que cette question doit être travaillée, avec du bon sens.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CORBEAU et toutes les équipes et déclare qu'ensemble les collectivités territoriales prouveront qu'elles peuvent se transformer même sous pression et que surtout elles sont les bastions de la démocratie.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 5

OBJET : Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale La Fabrik du Sud Loire d'un terrain à bâtir situé à la Presse au Vin

RAPPORTEUR : Christian CORBEAU

EXPOSE

Les communes de Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire et des Sorinières développent des politiques de restauration municipales ambitieuses traduites autour notamment de l'éducation au goût et la qualité alimentaire. Les établissements du 1er degré, les accueils de loisirs, les établissements de la petite enfance (multi-accueils, crèches...) en sont les premiers bénéficiaires.

Compte tenu des limites de capacité des cuisines centrales dont disposent en propre les communes de Vertou et de Saint-Sébastien-sur-Loire ainsi que du souhait de la commune des Sorinières de participer également à une logique de mutualisation, les trois communes se sont groupées sous la forme d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) ayant notamment pour objet de construire, de gérer et d'exploiter une nouvelle cuisine centrale de production et de conditionnement de repas permettant de répondre aux besoins des établissements d'enseignement de premier degré et des centres de loisirs multi-accueil, mais aussi tout autre établissement ou service géré par ses membres et à titre accessoire, au bénéfice de tiers, ayant une vocation sociale, médico-sociale ou éducative.

La constitution du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale a été approuvée par arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 rectifié par un arrêté du 22 novembre 2019. Ce groupement a été élargi en octobre 2021 par l'intégration de l'Institut Public O'cens.

Le terrain d'assiette du projet de cuisine centrale situé rue des Fraïches, le long du boulevard Auguste Priou, constitue une dépendance du domaine privé de la commune de Vertou.

La commune souhaitant rester propriétaire du foncier, et au vu de l'équilibre économique de l'opération, il est envisagé, non pas de céder, mais d'octroyer un bail emphytéotique administratif au bénéfice du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale en application de l'article L.1311-2 du Code général des collectivités territoriales, étant observé que la construction et la gestion d'une cuisine centrale mutualisée répond à un intérêt général relevant de la compétence de la commune de VERTOU, laquelle est compétente, notamment dans le domaine de la restauration scolaire.

Par ailleurs, et outre le fait que la commune de Vertou, en sa qualité de membre à part entière du GCSMS exerce sur celui-ci un contrôle étroit, l'octroi d'un tel bail n'est soumis à aucune procédure de sélection préalable du fait de l'appartenance du terrain d'emprise au domaine privé de la commune.

Le bail emphytéotique annexé à la présente délibération précise les modalités de la mise à disposition. Il est conclu pour une durée de 30 années prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2024 pour finir le 31 décembre 2053 et est consenti moyennant une redevance annuelle fixée à un euro, conformément à l'avis rendu par la Direction Régionale des Finances Publiques concluant au principe d'une redevance symbolique au vu de l'économie générale du projet. En fin de bail, les constructions et aménagements réalisés par l'emphytéote sur l'immeuble loué seront restitués en bon état et deviendront propriété de la Ville de Vertou, sans contrepartie financière.

Il est précisé que les frais d'acte seront pris en charge par le GCSMS LA FABRIK DU SUD LOIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte rendu de la commission Moyens du 6 novembre 2024,

Vu l'avis 2024-44215-12941 de la Direction Régionale des Finances Publiques du 14 mars 2024,

Approuve le bail emphytéotique administratif, tel qu'annexé à la présente délibération, au profit du GCSMS LA FABRIK DU SUD LOIRE.

Autorise M. Christian CORBEAU à signer le bail emphytéotique administratif, ainsi que tout document y afférent.

Juliette LE COULM prend la présidence de la séance, M. le Maire sort de la salle.

ADOpte PAR 34 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE
Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION : 6

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois
RAPPORTEUR : Gisèle COYAC

EXPOSE

Conformément au code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, en procédant à la création et la suppression des postes.

Dans ce contexte, il est proposé de supprimer 22 emplois permanents et de créer 2 emplois permanents en vue de mettre en adéquation besoins des services et tableau des emplois.

Ces mouvements se traduisent de la manière suivante :

Suppression d'emplois permanents

- Un emploi d'éducateur territorial de jeunes enfants sur une quotité de 4,5h
- Deux emplois d'adjoint technique territorial sur une quotité de 28h
- Un emploi d'adjoint technique territorial sur une quotité de 21h
- Un emploi d'adjoint technique territorial sur une quotité de 25h
- Un emploi d'adjoint technique territorial sur une quotité de 22h
- Un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet
- Deux emplois d'adjoint d'animation territorial sur une quotité de 25h
- Un emploi d'adjoint d'animation territorial sur une quotité de 31h
- Quatre emplois d'adjoint administratif territorial à temps complet
- Deux emplois d'adjoint technique territorial à temps complet
- Un emploi de rédacteur territorial à temps complet
- Un emploi de technicien territorial à temps complet
- Un emploi en catégorie B à temps complet,
- Deux emplois en catégorie A sur une quotité de 17h30
- Un emploi en catégorie B sur une quotité de 17h30

Création d'emplois permanents

- Un emploi d'attaché territorial à temps complet

- Un emploi d'animateur territorial à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu l'avis du CST du 1^{er} octobre 2024

Vu le compte rendu de la commission Moyens du 6 novembre 2024,

Adopte les modifications du tableau des emplois en créant et en supprimant les postes sus énumérés.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le cas échéant, à pourvoir les postes par le recours à des agents contractuels de droit public si le recrutement d'un agent fonctionnaire devait être infructueux.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 7

OBJET : Acquisition d'une parcelle bâtie rue du général de Gaulle

RAPPORTEUR : Juliette LE COULM

EXPOSE

La Ville de Vertou a obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarités et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000, renforcée par la loi Duflot du 18 janvier 2013 qui fixe comme objectif 25% de logements sociaux, taux pérennisé par la loi 3DS du 21 février 2022. Le taux SRU de la Ville au 1er Janvier 2023 est de 11,14 %.

Par délibération en date du 28 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé un Contrat de Mixité Sociale (CMS) qui formalise les objectifs de production de logements locatifs sociaux pour la période 2023/2025.

Outre les outils réglementaires qui imposent un minimum de 35% des logements sociaux dans les secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation et en secteurs de centralité, les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont de deux ordres.

Il peut s'agir d'accorder des participations financières aux organismes agréés, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux à l'exemple de la subvention versée par la Ville en vue de la réalisation d'un programme d'accession sociale au 33-35 route de la Fontenelle.

L'intervention foncière est également un outil utilisé de longue date par la Ville, soit par la mobilisation de foncier disponible, soit par la poursuite d'une politique d'acquisition d'opportunité, pour permettre, par la mise à disposition du terrain à un opérateur social, la réalisation d'un projet ambitieux en matière de mixité sociale.

L'acquisition d'un terrain bâti 15 Rue du Général De Gaulle, cadastré BE 175, d'une superficie de 2 261 m², entre dans ce cadre et était identifiée dans le CMS.

Le bien, appartenant à l'indivision LEROY, est classé en zone UMA du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) correspondant à un secteur de développement des centralités actuelles ou en devenir.

La Direction régionale des Finances publiques (DGFIP) a estimé, dans un avis n° 2024-44215-24550 du 29 avril 2024, la valeur vénale du bien à 542 987 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Un accord a été trouvé avec les vendeurs pour un prix de 700 000 €. Cet accord fait suite à une longue négociation, les vendeurs faisant référence à une estimation notariale de 800 000 € dans le cadre de la succession en 2020, ainsi qu'à une promesse de vente valorisant le bien à 1 100 000 € signée avec un promoteur, en 2023, pour la réalisation d'une opération qui a toutefois fait l'objet d'un certificat d'urbanisme négatif.

Il a été convenu également avec les vendeurs qu'aux termes de l'acte de vente à recevoir, la Ville de VERTOU s'interdira pour une durée de CINQ (5) années de procéder à la vente du bien à un prix supérieur au prix d'achat, augmenté des frais. A défaut la Ville de VERTOU s'engagera à proposer le bien en priorité aux vendeurs, actuels propriétaires.

Il est envisagé, suite à cette acquisition, de confier à Atlantique Habitation une étude de faisabilité pour la réalisation d'un projet de construction de 10 à 15 logements sociaux en prenant en compte les enjeux suivants :

- Une problématique de densité, qu'il s'agira de maîtriser pour permettre une coexistence apaisée avec le tissu pavillonnaire environnant.
- Un enjeu d'articulation avec un contexte bâti diffus sur la Rue du Général de Gaulle.
- Un soin particulier à avoir sur le traitement des espaces extérieurs et la place du végétal.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte rendu de la commission Territoire du 6 novembre 2024,

Vu l'avis 2024-44215-24550 du 29 avril 2024 de la Direction Régionale des Finances Publiques,

Approuve l'acquisition décrite ci-avant, au prix de 700 000€, auprès des membres de l'indivision LEROY.

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte qui s'y rapporte, les frais afférents étant pris en charge par la Ville.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBERATION : 8

OBJET : Fêtes de fin d'année 2025 : ouverture des commerces le dimanche
RAPPORTEUR : Lydie NOGUE

EXPOSE

Depuis 2014, le conseil métropolitain émet chaque année le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base des accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour 2025, signé le 23 septembre 2024.

Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² de Nantes Métropole dans les strictes conditions suivantes :

- le dimanche 7 décembre 2025, de 12 heures à 19 heures, pour les commerces de centre-ville et les centre-bourgs,
- le dimanche 14 décembre 2025, de 12 heures à 19 heures, pour l'ensemble du territoire métropolitain,
- le dimanche 21 décembre 2025, de 12 heures à 19 heures, pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Cet accord a été signé par les partenaires sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 7 décembre 2025 de 12h à 19h,
- ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes métropole, le dimanche 14 décembre 2025 de 12h à 19h,
- ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes métropole, le dimanche 21 décembre 2025 de 12h à 19h.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte-rendu de la commission Territoire du 6 novembre 2024,

Vu l'accord territorial signé le 23 septembre 2024 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2025, ci-annexé,

Émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail de Vertou en 2025 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBERATION : 9

OBJET : Fonds de concours de Nantes Métropole pour soutenir la végétalisation des cours d'écoles et des crèches des communes

RAPPORTEUR : Patrice GARNIER

EXPOSE

Dans le cadre de son projet végétal et de sa stratégie scolaire, la Ville de Vertou s'est engagée à végétaliser l'ensemble des cours d'école d'ici la fin du mandat.

Nantes Métropole a de son côté approuvé lors du conseil métropolitain du 7 avril 2023 le principe d'un fonds de concours pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches à destination des communes de la métropole, dans le cadre du plan pleine nature métropolitain.

A ce titre, la commune de VERTOU a sollicité un fonds de concours de Nantes Métropole.

Ce fonds de concours pour la végétalisation des cours d'école cible des projets réalisés entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 octobre 2026. Il vise à financer des opérations d'investissement, permettant de :

- **Répondre aux objectifs du Plan Pleine terre : un minimum de 30 % de la surface imperméable de la cour doit être désimperméabilisée et la moitié au moins de la surface faisant l'objet de la dés-imperméabilisation doit être végétalisée.**
- **Prendre en compte les principes de gestion écologique et de respect de la biodiversité (choix de gammes végétales favorables à la faune, si possible issues du massif armoricain, et adaptées à un faible arrosage).**

Il est plafonné à 20 000€ auquel est appliqué un bonus de 5 000 € si le potentiel fiscal par habitant de la commune (dernière donnée connue) est inférieur à 15 % par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la métropole.

Après étude des factures, le montant des dépenses éligibles TTC pour l'école des Treilles s'élève à 36 280,43 €.

Le versement de la subvention s'élève donc à 18 140 € pour Vertou.

Par délibération, Nantes Métropole a attribué un fonds de concours d'un montant de 18 140 € à la commune.

Ce fonds de concours est versé en une seule fois mais il revient à la Ville de solliciter son versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte rendu de la Commission Société en date du 5 novembre 2024,

Considérant l'intérêt environnemental d'agir en matière d'aménagement des cours d'écoles, notamment à travers leur végétalisation pour contribuer à leur rafraîchissement,

Accepte le fonds de concours en investissement relatif à la végétalisation des cours d'écoles et des crèches qui lui est attribué, soit 18 140 euros et sollicite son versement.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 10

OBJET : Convention du Relais Petite Enfance 2024-2027

RAPPORTEUR : Patrice GARNIER

EXPOSE

La convention d'objectif et de financement du Relais Petite Enfance (RPE) entre la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (CAFLA) et la ville de Vertou est arrivée à échéance

en 2023. A cette occasion la Ville a travaillé sur un nouveau projet de fonctionnement autour des deux grandes missions du relais que sont l'accompagnement des familles en recherche d'un mode de garde et le soutien à la professionnalisation des assistants maternels.

Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre de la feuille de route Grandir ensemble Acte II et de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) adoptée en novembre 2023.

Ce cadre de référence décline pour le RPE un nouveau projet 2024-2027 qui actualise ses objectifs et adapte le service au regard du diagnostic de territoire et des besoins émergents.

Ainsi, face à la baisse du nombre d'assistants maternels et à la complexité dans la recherche d'un mode de garde pour les familles, 3 axes nouveaux sont déployés et viennent en complément des actions déjà engagées, avec le renfort d'une animatrice à 0,5 ETP :

- Faire du RPE un véritable lieu unique d'accueil, d'accompagnement, d'information et d'orientation de l'ensemble des familles des 0-3 ans à travers
- Promouvoir l'accueil individuel auprès des familles
- Valoriser le métier d'assistant maternel

Ces axes nouveaux répondent aux enjeux et objectifs de la CAF à travers cette nouvelle convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'approuver la convention du Relais Petite Enfance,

Vu le compte rendu de la commission Société du 5 novembre 2024,

Approuve la nouvelle convention du Relais Petite Enfance pour 2024-2027 ainsi que ses annexes.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à passer tous les actes permettant la mise en œuvre de cette délibération.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBERATION : 11

OBJET : Conventions de partenariat avec Info jeunes Pays de la Loire et la CAF de Loire Atlantique pour l'information et la prévention auprès des jeunes

RAPPORTEUR : Patrice GARNIER

EXPOSE

Placer la jeunesse au centre des réflexions et des actions est une ambition forte de la Ville dans le cadre de son plan stratégique 2021-2026.

En résonance avec les besoins identifiés par les jeunes ainsi que par les acteurs et les partenaires, la Ville de Vertou s'est engagée, dans le cadre de sa politique jeunesse, à contribuer à leur épanouissement et leur bien-être.

Ainsi, la ville de Vertou considère que :

- Des jeunes épanouis qui se réalisent en tant qu'individus et adultes en devenir, sont des jeunes capables de faire société.
- Pour contribuer à leur bien-être, quels que soient leur âge, leur genre et leur environnement social, l'accès aux droits (santé, formation, loisirs, mobilité...) doit être facilité et accompagné.
- La prévention et la prise en compte des difficultés sont indispensables pour lever les freins au développement personnel.

Parallèlement, dans un contexte où internet et les réseaux sociaux sont devenus les principaux canaux d'information des adolescents, l'accompagnement des jeunes à décrypter et à accéder à une information fiable, variée et adaptée sur tous leurs besoins et questions leur permet d'acquérir une autonomie, de connaître les opportunités offertes et de faire des choix.

Ainsi, la Ville ambitionne de faire de l'espace jeunes un pôle ressource d'informations, d'écoute, de prévention et d'orientation vers les structures adaptées et où l'information locale dédiée aux jeunes serait accessible.

Pour ce faire, la Ville de Vertou renouvelle deux conventions signées pour la 1^{ère} fois respectivement en 2022 et 2021.

→ En premier lieu, elle s'associe avec Info Jeunes Pays de la Loire pour le **Relais Info Jeunes** à l'espace jeunes de Vertou. Le rôle de la Ville est donc d'accompagner les jeunes dans l'accès aux ressources d'Info Jeunes, en s'appuyant sur une équipe d'animation sensibilisée et formée.

Grâce au Relais Info Jeunes, les jeunes peuvent consulter des ressources documentaires, effectuer des recherches en ligne sur des espaces dédiés, être accompagnés par un animateur de la structure et être mis en relation avec les professionnels du réseau Info Jeunes pour approfondir leurs recherches.

Info Jeunes Pays de la Loire s'engage à accompagner la Ville en fournissant un ensemble de ressources et informations fiables, exhaustives et gratuites sur diverses thématiques (orientation, emploi, logement, engagement, mobilité, santé etc.), en sensibilisant l'animateur relais à l'information des jeunes et en apportant un appui logistique et méthodologique dans l'accueil et l'information des jeunes.

→ En second lieu, la Ville de Vertou conventionne avec la Caisse d'allocations familiales de Loire Atlantique pour le dispositif « **les Promeneurs du net** » dont les objectifs sont de :

- Organiser une présence éducative sur Internet dans les espaces où sont présents les jeunes, en particulier sur les réseaux sociaux ;
- Accompagner des projets collectifs de jeunes via les outils numériques ;
- Mettre en place des espaces de parole et d'échange sur Internet ;

La Ville de Vertou s'engage à mettre en œuvre une présence éducative d'un animateur jeunesse sur Internet, en conformité avec la charte des Promeneurs du Net.

En contrepartie, la Caf s'engage à soutenir le Promeneur du Net et la Ville de Vertou par le biais de la formation ainsi que l'accès à la vie du réseau départemental des Promeneurs du net animé par Infos Jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte rendu de la commission Société du 5 novembre 2024,

Vu l'intérêt de ces dispositifs pour les jeunes du territoire et la nécessité de les déployer,

Considérant l'engagement de la Ville pour faciliter l'accès à l'information, mener de la prévention sur les réseaux sociaux et accompagner les projets des jeunes,

Approuve les termes des conventions annexées à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous documents s'y rapportant, et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 12

OBJET : Partenariat avec l'AFM Téléthon dans le cadre d'une animation organisée au sein de l'Accueil de Loisirs de « La Presse au Vin » pour le TELETHON 2024
RAPPORTEUR : Patrice GARNIER

EXPOSE

La Ville de Vertou s'est engagée en faveur de l'inclusion de tous les publics dans le cadre de Grandir ensemble et de son plan d'actions « CHANGER LE CAP ».

Depuis plusieurs années un effort particulier est porté sur l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap ou aux besoins particuliers et de leur famille.

C'est dans cet état d'esprit que l'équipe d'animation de la Presse au Vin a souhaité participer en 2024 au Téléthon, dans le cadre d'une animation organisée à l'accueil de loisirs de la Presse au Vin les 27 novembre et 11 décembre prochains, pour sensibiliser les enfants et les familles au handicap et soutenir la recherche.

Les objectifs visés :

- Sensibiliser les enfants et les parents au handicap,
- Récolter des dons au profit de l'association de lutte contre les myopathies (AFM Téléthon) : aider la recherche,
- Fédérer les enfants et adultes autour d'une cause solidaire commune,
- Développer l'esprit de solidarité,
- Permettre aux enfants d'appréhender le handicap ou la maladie.

Les actions mises en œuvre :

- Une fête type « kermesse » :
 - O Stands de jeux divers (adresse, sportifs, habilité, culturels, etc ...)
 - O Stands de boissons et crêpes

Les modalités de partenariat entre la Ville de Vertou et l'association départementale du Téléthon 44 sont définies dans la charte et le contrat d'engagement joints à la présente délibération, qu'il convient d'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte rendu de la Commission Société en date du 5 novembre 2024,

Considérant l'intérêt général d'agir en matière de prévention et d'inclusion à travers notamment la démarche "Changer le Cap",

Considérant l'engagement de la Ville en faveur de l'épanouissement des enfants et des jeunes en situation de handicap, et de leur inclusion dans le cadre de l'Acte II de « Grandir Ensemble »,

Approuve le projet mis en place par l'équipe d'animation de l'Accueil de loisirs de la "La Presse au Vin" pour l'organisation d'animations dans le cadre du Téléthon 2024 ayant pour thème : "Tous bâtisseurs d'exploits pour le Téléthon 2024 !",

Approuve la Charte Force T rédigée par l'AFM Téléthon,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'engagement avec l'AFM Téléthon de Loire Atlantique et tout document s'y rapportant.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 13

OBJET : Convention de coopération entre la Ville de Vertou et l'IME du Val de Sèvre

RAPPORTEUR : Patrice GARNIER

EXPOSE

A travers l'acte II de Grandir Ensemble la Ville de Vertou vise notamment à favoriser l'inclusion de tous les publics. Elle s'est depuis engagée dans la démarche transversale « CHANGER LE CAP » qui se traduit par un plan d'actions autour de 40 engagements :

- ✓ pour faire de l'inclusion une question incontournable de l'action de la Ville,
- ✓ pour infuser durablement une culture de l'inclusion partagée.

Un effort particulier est porté depuis plusieurs années sur l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap ou aux besoins particuliers et de leur famille. Dans cette perspective, l'Accueil de loisirs de la Presse au Vin accueille de façon de plus en plus régulière des enfants en situation de handicap, notamment ceux de l'institut médico éducatif du Val de Sèvre, dans le cadre d'un dispositif permettant des « passerelles » : des enfants de l'IME viennent le mercredi avec leur éducatrice partager des animations au sein de l'Accueil de loisirs.

A ce titre, une collaboration forte s'est développée entre les deux structures depuis plus d'un an et nécessite d'établir une convention de coopération qui formalise clairement les modalités de partenariat.

Objectifs de cette coopération :

- Renforcer les parcours d'inclusion des jeunes de l'IME, en leur permettant d'accéder à des loisirs en « milieu ordinaire »,
- Découvrir des jeunes en situation de handicap et accepter leurs différences pour les jeunes de l'Accueil de Loisirs.

Modalités :

Une éducatrice accompagne chaque mercredi matin 2 jeunes de l'IME, et 2 à 3 jeunes l'après-midi, pour une immersion à l'Accueil de loisirs de Vertou. La durée de la convention est prévue pour l'année scolaire (en dehors des vacances) et parfois pendant la première semaine des vacances scolaires, pour des projets particuliers, que ce soit à l'ALSH ou à l'IME.

Une communication externe entre les parties peut avoir lieu, notamment sur les réseaux sociaux et auprès des médias. Mais celle-ci doit être cohérente, coordonnée et conforme aux intérêts des deux entités partenaires.

Afin que ce partenariat se déroule dans les meilleures conditions possibles, des réunions de bilan sont également prévues, hors présence des enfants et des jeunes, en décembre et juin. Elles réuniront les animateurs et éducateurs concernés par ce partenariat, ainsi que leurs cadres hiérarchiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte rendu de la Commission Société en date du 5 novembre 2024,

Considérant l'engagement de la Ville en faveur de l'épanouissement des enfants et des jeunes en situation de handicap et de leur inclusion dans le cadre de l'Acte II de « Grandir Ensemble »,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération avec l'IME du Val de Sèvre.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION : 14

OBJET : Présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais pour l'année 2023

RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

EXPOSE

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport constitue une réponse permettant de satisfaire l'obligation légale de transparence vis-à-vis des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale mais également d'offrir un document de référence présentant l'action de l'institution.

Ce rapport annuel 2023 est consultable en mairie et sur le site internet de la ville de Vertou.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Prend acte du rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Madame SLIWINSKI déclare que la Ville de Vertou participe au Pays du Vignoble sur le volet patrimoine. Elle rappelle que le Pays de Vignoble est constitué de deux intercommunalités, celle de Clisson Sèvre et Maine Agglo et celle de Sèvre et Loire. Elle indique qu'en 2023, 6 comités syndicaux et 7 bureaux syndicaux ont eu lieu, ils sont l'équivalent des bureaux municipaux.

Elle précise que le Pays du Vignoble comprend un budget de fonctionnement et un budget d'investissement et que les dépenses sont équivalentes aux recettes pour un montant de 2 500 000€, dont 646 000€ arrondis sur le volet patrimoine. Elle ajoute que la section investissement représente 670 000€, dont 227 700€ pour le volet patrimoine. Madame SLIWINSKI détaille les actions 2023 dont le temps fort est l'exposition "Héloïse et Abélard, l'invention d'un mythe" qui a attiré un public très important avec des recettes élevées pour les entrées et la boutique. Les autres actions sont la poursuite de l'exposition itinérante sur les communs de village, les visites touche à tout, nouveauté en 2023 à destination du jeune public et du public en situation de handicap, la valorisation des paysages avec la reconduction des photos pour l'observatoire photographique des paysages. Elle ajoute que le projet "Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines" au musée voit son étude programmatique lancée, ce projet qui comprend 3 pôles : le pôle Architecture qui est déjà en place, le pôle principal Vignoble qui sera au sein du musée et le pôle Eau pour lequel rien n'est encore défini. Elle termine avec la fin de l'étude sur le négoce des vins

qui a amené à la création d'une exposition qui sera itinérante et qui sera présentée au rapport de l'année prochaine.

Madame SLIWINSKI détaille quelques chiffres clés pour 2023 : 100 animations ont été proposées par le service patrimoine, 132 000 personnes ont été touchées par la campagne Facebook, 2 369 visiteurs pour l'exposition "Héloïse et Abélard", l'invention d'un mythe", 3 600 vues sur la brochure en ligne des journées du patrimoine, 265 visites individuelles privées sur le site du Hellfest, visites toujours complètes qui rencontrent un succès très important et 90 groupes scolaires accueillis au musée ou sur le territoire du pays du vignoble.

DÉLIBÉRATION : 15

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle au Ciné Vaillant - soutien à la mise en œuvre du dispositif « Ciné Relax »

RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

EXPOSE

Culture Relax est une structure-ressource nationale créée en 2005 et qui accompagne les établissements culturels dans la mise en accessibilité inclusive de leurs propositions.

Le réseau « Ciné Relax » favorise l'accès inclusif au plaisir du cinéma pour les personnes présentant un handicap pouvant entraîner des comportements atypiques : autisme, polyhandicap, handicap intellectuel, handicap psychique, maladie d'Alzheimer... Il s'agit de rendre le cinéma accessible à ces personnes, en famille ou avec des amis, avec le public habituel de la salle. Les séances Relax sont des séances ordinaires rendues accessibles pour un public qui est habituellement exclu du cinéma. Elles proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut vivre ses émotions à sa manière, sans crainte.

Déjà accessible pour les personnes à mobilité réduite, le Ciné Vaillant est également équipé pour les personnes avec déficiences visuelles et auditives mais l'association souhaite ouvrir encore plus les portes de la culture et s'est rapprochée du réseau Ciné Relax afin de pouvoir y adhérer et proposer ce type de séances à Vertou au 1er semestre 2025.

La Ville a été associée à cette réflexion et sollicitée pour soutenir et accompagner ce projet qui répond pleinement aux enjeux du plan d'actions "Changer Le Cap", ce à double titre : d'une part s'agissant de son axe 1 "se comprendre", avec un objectif de sensibilisation du grand public (actions 11 et 13), et d'autre part s'agissant de l'axe 2 "s'adapter" en valorisant dans le soutien aux associations, l'effort réalisé pour l'inclusion des publics en situation de handicap (actions 20 et 21), pour permettre la participation de ces derniers aux activités destinées à tous.

En s'inscrivant dans ce dispositif, le Ciné Vaillant s'engage ainsi à mettre en œuvre les prérequis pour ce type de séance :

- adaptation technique : son moins fort, luminosité adaptée (s'éteint progressivement),
- pas de bande annonce, seulement un petit film de présentation (environ 1 mn),
- choix de films en français de moins de 2h (parmi la programmation à l'affiche), avec une programmation qui s'adresse aux enfants et aux adultes,
- les séances auront lieu le dimanche après-midi un mois sur deux, en alternance avec le mercredi pour un public plus jeune,
- mobiliser une dizaine de bénévoles pour chaque séance, ces derniers sont facilement identifiables (tenue spécifique) et placés à des endroits stratégiques : à l'extérieur du cinéma (pour rassurer et inviter les personnes à entrer), dans le hall et dans la salle. Les bénévoles bénéficieront d'une formation de 3h sur les handicaps complexes,
- tarif des séances : 3€ moins de 26 ans / 4€.

Le public cible : familles avec enfants ou adultes porteurs de handicaps complexes pouvant entraîner des comportements inhabituels (cris, rires, mouvements...). L'expérience montre que

ce public est susceptible de se déplacer sur un périmètre de 80 kms pour assister à ce type de séance.

Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte les besoins et souhaits de ce public, voire d'élargir l'équipe de bénévoles, le Ciné Vaillant a sollicité la Ville pour être mis en relation avec les structures et les associations œuvrant dans le champ du handicap, sans oublier la Commission Communale d'Accessibilité de Vertou.

L'entrée dans le dispositif « Ciné Relax » implique le paiement d'une cotisation unique de 1500€ (fonction de la taille de la Ville) la 1ère année et d'une adhésion annuelle de 100€/an.

Ce montant, à la charge du Ciné Vaillant, couvre :

- la formation des bénévoles (3h sur site) et du référent sur Paris,
- l'équipement en chasubles et le kit de communication,
- la visibilité de la programmation sur les sites nationaux (réseau Ciné Relax, Allo ciné ...).

En cohérence avec l'ambition municipale d'une Ville « qui porte la santé, les solidarités et l'inclusion comme un devoir collectif [...] », il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir la mise en œuvre de ce projet porté par le Ciné Vaillant en octroyant une subvention exceptionnelle de 750€ ; le Ciné Vaillant ayant par ailleurs sollicité un autre partenaire financier (Crédit Agricole de Vertou).

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,

Vu le compte rendu de la commission Vie Dans La Ville du 5 novembre 2024,

Vu l'intérêt du dispositif « Ciné Relax » pour faciliter l'accès à la Culture pour tous, et en particulier en direction des publics habituellement exclus du cinéma,

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion, concrétisé par l'adoption du plan d'action « Changer le Cap » adopté à l'unanimité le 14 décembre 2023,

Soutient la démarche inclusive portée par le Ciné Vaillant et son entrée dans le réseau « Ciné Relax ».

Approuve l'attribution à cet effet d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 750€.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville à l'article 65748 - subventions de fonctionnement aux adhérents.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 35 VOIX – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

QUESTIONS

Question de Madame COAT-PROU

Le projet de nouveau lycée a été présenté récemment aux riverains, au comité de suivi et à la presse avec la présentation du projet d'architecte. Difficile de donner un avis sur le projet, c'est avant tout une question de goût. Mais la part belle laissée aux grandes baies vitrées amène une première question : est-ce bien raisonnable avec les forts pics de chaleurs que nous allons connaître dans les prochaines décennies ? Si cela respecte les normes environnementales, on peut se demander si on ne marche pas sur la tête ! Au-delà de la présentation du projet, que chacun jugera, nous souhaitons questionner d'autres points :

Alors oui, le site du Mandon est probablement la moins pire des solutions parmi les sites qui ont été étudiés mais cela n'en fait pas le site idéal et le plus cohérent pour autant. Ce choix appelle plusieurs questionnements :

Le premier qui n'est pas des moindres est d'ordre environnemental : Le choix du site de Mandon continue de surprendre. S'il est évidemment louable d'offrir un cadre verdoyant aux futurs lycéens, la question de l'emplacement si près de la Sèvre mérite d'être pesée. La zone concernée est certes une simple prairie issue de remblais divers et variés mais le temps a fait son œuvre et comme le dit le dicton « la nature a repris ses droits » : elle fait partie intégrante de la vallée de la Sèvre et de la continuité écologique. Nous sommes toujours en attente de la mise à jour du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Ce plan date de 1998 et une mise à jour est plus qu'urgente. Même si les récentes crues de la Sèvre n'ont pas inondé la future implantation, personne ne peut présager des montées futures : qui aurait pu imaginer les crues meurtrières du Var ou de Valence ? Le réchauffement climatique va encore amplifier ces phénomènes et ce que nous pensons aujourd'hui ne sera certainement plus vrai dans 10 ans. Alors dans 50 ans ? Notre rôle d'élu nous incite à la plus grande prudence pour garantir la sécurité des populations. Comment s'assurer que le risque inondation n'atteindra pas le lycée dans les décennies à venir ?

Où en est-t-on de cette révision du PPRI ? Même si le terrain ne revêt pas de valeur écologique, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale rappelle dans son rapport que le facteur d'émission de la destruction d'une prairie est équivalent à celui de la transformation d'une forêt vers un sol imperméabilisé. Le petit boisement humide situé le long du boulevard Guichet Serex est quant à lui remarquable. Quelles sont les garanties pour la préservation de la zone humide remarquable dont l'accès à la Sèvre sera coupée par le Lycée et le lotissement situé à côté ? Est-il prévu un couloir écologique pour relier cette zone humide située au Nord du projet à la vallée de la Sèvre ? Le second questionnement touche à l'accessibilité du site.

Bien qu'il soit annoncé que les lycéens des Sorinières ne seraient pas rattachés à ce lycée, le nombre de lycéens provenant du quartier du chêne et de l'Ouest de la Sèvre ne sera pas négligeable et viendra renforcer l'engorgement au niveau du Chêne. A moins qu'on décide de maintenir la scolarisation des jeunes du Chêne aux Bourdonnières, ce qui serait un non-sens pour un équipement construit sur le territoire vertavien. Les services de la ville ont beau travailler sur l'opportunité d'une passerelle pour les mobilités douces accolée au pont du Chêne, il n'en reste pas moins qu'une fois la Sèvre franchie la traversée du Chêne n'est pas réglée. Alors quelle solution est prévue pour faciliter le passage du Chêne et le franchissement de la Sèvre avec un maximum de sécurité pour les usagers et les riverains ? Dans le dernier magazine municipal, une belle plaquette nous présente le Projet Loiry Cœur Vert Ce projet concerne la requalification du boulevard Guichet Sérex, l'aménagement du Parc du Loiry ainsi que la construction d'une passerelle au pont du Chêne. Mais vous y incluez aussi la construction du lycée sur le site de Mandon, ce qui n'avait pas été présenté dans la feuille de route au lancement du groupe citoyen. Ce projet est une vraie opportunité pour réhabiliter le parc, le parking ainsi que le boulevard attenant. Mais ce projet aurait pu avoir lieu même sans le projet de lycée.

Le troisième questionnement touche au projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. Un projet de mise en compatibilité du PLUM de Nantes Métropole est en cours pour prendre en compte la construction du futur lycée. Est-il possible d'y avoir accès ? Lors du bilan de la concertation préalable, la région indique une incidence faible de la mise en compatibilité du PLUM de Nantes métropole sur les milieux naturels. Pour autant, l'identification des espaces périphériques des zones humides n'ayant pas été faite, nous ne pouvons identifier les impacts du projet sur ces aspects. Les espaces périphériques des zones humides et les zones tampons par rapport aux habitats d'intérêts pour la faune devront bien être intégrés aux dispositions modifiées du PLUM. Comme le demande également la MRAE, pouvez-vous garantir la protection de tous ces espaces paysagers : la zone humide au nord, la haie sud-est correspond à l'ancien camping et les zones périphériques restant à identifier ? Concernant le traitement des eaux usées, qu'est-il prévu ? Les stations existantes sont-elles calibrées pour absorber le volume induit par le fonctionnement d'un lycée. Il conviendra de préciser tout cela dans la révision du PLUM. Des travaux sont-ils envisagés pour y remédier et à quel horizon ? Il existe un objectif de zéro artificialisation à l'horizon 2050. Concrètement pour la région sur la période 2021-2031, l'objectif est une réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 54,5 % par rapport aux 10 années précédentes. Pouvez-vous nous fournir les éléments chiffrés à l'échelle de la commune et de l'agglomération ? En conclusion, le choix de site de Mandon appelle de nombreuses questions car c'est l'un des sites les plus sensibles sur le plan écologique et en particulier les enjeux liés à l'eau et aux inondations. Nous souhaitons obtenir l'ensemble des éléments demandés pour la prochaine commission.

Réponse de Monsieur GARNIER

Vous nous posez non pas une question orale mais une série de très nombreuses questions dont seulement une concerne la ville de Vertou. En effet, vos questions sur l'assainissement concernent Nantes Métropole pour l'assainissement, vos questions sur l'architecture concernent la région Pays de La Loire et vos questions sur la PPRI concernent l'Etat. Je vous laisse, donc, le soin de vous rapprocher de ces différents acteurs qui ne manqueront pas de vous répondre. Sur ce qui reste à la main de la ville de Vertou, le site Mandon est le meilleur et de loin. En effet, il nous permet de travailler, collectivement pour et avec les vertaviens lors de diverses concertations, sur le projet structurant Loiry Cœur Vert qui incarne notre vision commune d'une ville qui inspire, qui innove et qui place la nature au centre de toutes les attentions.

Loiry Cœur Vert est bien plus qu'un nouveau quartier. Chaque espace contribuera à préserver et à embellir notre cadre de vie unique, que beaucoup nous envie. Ce projet intégrera notre futur lycée, symbole fort pour notre jeunesse et pour les générations à venir. Ce lycée s'inscrit bien sûr, aussi, en cohérence avec notre politique Grandir Ensemble pour le bien-être et la réussite de nos enfants.

Ce lycée sera un lieu très privilégié conçu dans des matériaux sobres, respectueux de l'environnement et entourés d'espaces verts.

Avec des mobilités durables, facilitant les déplacements quotidiens et réduisant l'empreinte carbone de la ville, Loiry Cœur Vert sera à la fois un lieu de rencontre et un refuge pour la biodiversité.

Finalement, la seule question à laquelle vous n'avez jamais répondu, conseil après conseil : voulez-vous d'un lycée à Vertou pour nos enfants, pour les Vertaviennes et les Vertaviens ?

Les Vertaviens nous disent oui. Ils ont bien compris : ce projet d'envergure rassemble et ressemble à Vertou.

Comme Monsieur le Maire aime à le rappeler, il incarne notre façon de faire de la politique en s'inscrivant dans le temps long pour les prochaines générations vertaviennes. Ainsi, Vertou continue et continuera d'être cette ville inspirante par nature, où il fait si bon vivre et grandir !

Question de Monsieur LECHEVALLIER

Depuis le 21 juillet 2024, le capitaine Paul Watson, fondateur de l'association Sea Shepherd, est détenu au Groenland et menacé d'extradition vers le Japon. Depuis cette date, de nombreuses mobilisations citoyennes ont lieu en soutien à ce défenseur de la biodiversité et de l'environnement. Depuis 50 ans, Paul Watson navigue sur les océans du globe pour défendre les grands mammifères marins (baleines, rorquals, dauphins, ...) afin d'empêcher la chasse d'espèces classées par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) comme vulnérables ou menacées. Le travail de Paul Watson et de Sea Sheperd a permis de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la préservation de ces espèces, en alertant, en informant, mais aussi en s'opposant aux manœuvres illégales de certains bateaux – baleiniers. C'est le Japon qui ne respecte pas le moratoire de la pêche à la baleine, et c'est Paul Watson qu'on emprisonne. Le Japon veut le juger dans son pays au travers d'un procès dont le verdict est vraisemblablement déjà écrit. De nombreuses villes par le biais de leurs Conseils Municipaux apportent leur soutien à Paul Watson par l'affichage de son portrait ou par le vote d'un vœu en faveur de sa libération. Dernière en date, la ville d'Angers vient de voter un vœu pour la libération du Capitaine Paul Watson. Ce vœu avait été proposé par la gauche et les écologistes et repris par l'ensemble du Conseil Municipal. A Vertou, de nombreux citoyens sont offusqués par cette situation : qui peut encore accepter de voir ces chasses des cétacés se poursuivre à une période où le réchauffement climatique nous rappelle la fragilité de nos écosystèmes et nous oblige à les protéger encore plus. Le 3 novembre, nous, élus du groupe VerTou'S Ecologie et Solidarité au cœur de la gauche, avons proposé de voter un vœu similaire lors de notre séance de ce soir. Monsieur le Maire, vous avez refusé cette proposition sans discussion. Nous regrettons ce refus pour deux raisons :

La première relève de la démocratie : c'était l'occasion de mettre en application la démocratie participative vantée au niveau des citoyens mais peut-être pas suffisamment appliquée au sein de ce conseil. C'était une occasion de se saisir d'une proposition d'un groupe minoritaire et la faire porter par tous. La défense de l'environnement ne doit pas s'arrêter à Vertou ! Pourquoi refuser par pur principe ? Mais ce n'est pas la raison principale de notre déception : refuser de voter en faveur de la libération de Paul Watson, c'est refuser de lui apporter le soutien dont il a tant besoin. C'est aussi notre devoir de soutenir ces grands hommes qui contribuent à nous ouvrir les yeux sur les pratiques illégales de pays qui mettent leur tradition devant le respect de notre planète. Alors, chers collègues, nos électeurs nous regardent ! Nous comptons sur vous pour vous saisir de la question à votre tour et demander ce vote au prochain Conseil Municipal. Je vous remercie.

Réponse de Monsieur DELPLACE

Monsieur Lechevallier, nous partageons votre indignation. Il n'est pas supportable qu'un homme qui protège la biodiversité depuis tant d'années et qui appelle au respect des conventions internationales, soit en prison pour un motif futile. Le criminel est bien le chasseur d'une espèce protégée, pas son protecteur !

Sauvegarder la biodiversité concerne effectivement les vertaviens et leur avenir. L'avenir de l'humanité est en jeu et c'est pour cela que les causes écoresponsables sont importantes.

Mais tant d'autres combats nous animent, tant d'autres injustices nous indignent ! Quelques exemples : la guerre en Ukraine engagée par un seul homme qui dure depuis 996 jours et qui provoque, chaque jour, dans chaque camp, des morts et blessés ; la situation des peuples du moyen orient qui sont entraînés dans une guerre totale par leurs dirigeants nous inquiète ; la situation des femmes en Afghanistan, isolées, privées de formation et maintenant réduites au silence total, le son de leur voix étant désormais du domaine privé... ; la situation de Ahou Daryaei, la jeune iranienne qui, ne supportant plus le diktat de la police des mœurs, a retiré son voile en public et a été battue puis conduite en prison... Plus personne n'a désormais de ses nouvelles

Des exemples, insupportables, il y en a tant d'autres !

Mais comment les hiérarchiser ? Quel est le combat qui mériterait plus qu'un autre d'être au fronton de la mairie ? Nous sommes 35 élus, quel avis devrait prévaloir sur les autres ? comment et pourquoi les hiérarchiser ? et selon quels critères ?

A Vertou, nous ne sommes indifférents à aucun combat personnel et nous menons une politique qui vise à ce que chacun puisse avoir la chance de les exprimer ou de les mener. A Vertou, l'action de la commune favorise le respect de l'humanité universelle, des différences, de l'inclusion... Nous protégeons les plus faibles, nous aidons ceux qui en ont le plus besoin.

Loin de l'indifférence ou d'un « non soutien », nous ne hiérarchisons pas les causes et n'en mettons pas d'autre au fronton de notre mairie que celle, essentielle, qui finalement synthétise tous nos combats, notre devise : Liberté, Egalité, Fraternité.
Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou

Les secrétaires de séance

Elsa FALC'HUN
Conseillère municipale

Angélique THULIEVRE
Conseillère municipale